



Assemblée générale

Soixante et unième session

18^e séance plénière

Lundi 25 septembre 2006, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Thongloun Sisoulith, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

M. Sisoulith (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame, à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, Kofi Annan, pour les progrès louables qu'il a accomplis, au cours de ses deux mandats consécutifs, dans les domaines du maintien de la paix et de la promotion du développement socio-économique dans le monde entier.

Bien qu'aujourd'hui, la tendance mondiale soit à la paix et à la coopération au développement, la situation internationale continue à subir des changements rapides et complexes. Nombre d'événements survenus au cours de l'année dernière indiquent que la paix, la justice et la sécurité dans le monde sont loin d'être assurées en raison du recours à la force pour régler les problèmes internationaux et des violations de la souveraineté des États Membres. Tout cela engendre des obstacles majeurs à la paix et à la coopération au développement entre les États et les peuples.

La mondialisation ouvre de nouvelles perspectives de développement économique ; cependant, ses avantages sont inégalement répartis. Les pays en développement, en particulier les groupes les plus vulnérables, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ont adopté d'importantes mesures visant à promouvoir la libéralisation des échanges et à poursuivre leur intégration dans l'économie mondiale. Néanmoins, ces pays restent confrontés à de nombreux problèmes, principalement le manque d'infrastructures de base, d'accès aux marchés, de capitaux, de nouvelles technologies, de financement et d'investissement. Pour remédier à ces problèmes, la communauté internationale doit créer un environnement favorable, propice au développement, dans lequel les intérêts des pays en développement peuvent être effectivement promus.

Pour donner à l'ONU les moyens de relever les défis futurs, il faut la réformer de façon complète, intégrée et équilibrée. Une telle réforme renforcerait le rôle important que joue l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans la promotion du règlement pacifique des différends et de la coopération internationale au développement. En outre, le processus de réforme de l'ONU doit comprendre la redynamisation de l'Assemblée générale, le renforcement du Conseil économique et social et la réforme du Conseil de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



sécurité, afin de lui conférer une légitimité accrue et de le rendre plus démocratique et plus efficace.

Malgré l'échec de la récente Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, la République démocratique populaire lao estime que le Programme d'action est un instrument évolutif et demeure un cadre de référence pour la coopération, permettant aux États d'œuvrer pour son application pleine et effective.

La première réunion historique des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des pays en développement sans littoral, qui a eu lieu le 14 septembre 2006 à La Havane, à Cuba, a adopté une déclaration réaffirmant le droit des pays sans littoral d'accéder à la mer en vertu du droit international, et a souligné l'importance d'un examen à mi-parcours destiné à évaluer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. En ma capacité de président du Groupe des pays en développement sans littoral, j'appelle la communauté internationale à prendre davantage en compte les besoins et les problèmes de ce groupe vulnérable et à nous appuyer et nous aider dans les efforts que nous déployons pour faire aboutir le processus d'examen à mi-parcours.

Le pays appuie les résolutions de l'Assemblée générale qui demandent au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de mettre fin au blocus commercial et financier imposé à la République de Cuba.

Au Moyen-Orient, il est urgent d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui rétablirait la normalité au Liban et poserait les jalons d'une solution globale au problème palestinien conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Compte tenu de la situation dans la péninsule coréenne, il est nécessaire que les problèmes dans cette région soient réglés par des moyens pacifiques. À cet égard, nous appelons à la reprise des pourparlers à six, basés sur les principes et engagements contenus dans la Déclaration commune du 19 septembre 2005, en vue de promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

La communauté internationale est profondément préoccupée par le sort des Iraquiens, dont beaucoup perdent la vie chaque jour et voient leurs biens détruits. Mon pays exprime l'espoir que la paix, la sécurité et

l'unité nationale seront rétablies aussi vite que possible.

En République démocratique populaire lao, après l'élection des membres de l'Assemblée nationale de la sixième législature, qui a eu lieu au début de 2006, un nouveau gouvernement a été formé; ses tâches consistent principalement à poursuivre de manière cohérente la politique de restructuration globale et à assurer l'application effective de notre plan quinquennal de développement socioéconomique. L'accomplissement de ces tâches contribuerait à renforcer la stabilité politique et la sécurité sociale du pays et à consolider la solidarité dans l'ensemble de la société.

Au cours des cinq dernières années, la croissance annuelle moyenne de l'économie nationale s'est élevée à 6,3 %. L'incidence de la pauvreté a chuté, passant de 48 % de la population en 1990 à 28,7 % en 2006, et la culture de l'opium a été complètement détruite. Les investissements publics ont été prioritairement consacrés à des domaines tels que les infrastructures et le développement social, en particulier le développement des ressources humaines principalement axé sur l'éducation, la santé et la culture. De plus, les investissements étrangers directs ont augmenté rapidement.

Dans les années à venir, le Gouvernement va concentrer tous ses efforts et mobiliser activement toutes les forces vives et tout le potentiel du pays, en profitant de conditions favorables et de possibilités offertes par la communauté internationale, en vue d'une bonne mise en œuvre de notre plan national de développement socioéconomique pour la période 2006-2010, qui a pour objectif une croissance économique régulière à un taux annuel de 7,5 %.

Il est prévu que d'ici à 2010 nous aurons définitivement mis fin à la culture sur brûlis et que le problème des ménages pauvres aura été pour l'essentiel réglé. De plus, des politiques d'aide aux petites et moyennes entreprises seront lancées, parallèlement à la promotion et à l'expansion des activités industrielles, afin d'améliorer la situation économique de notre population et lui permettre d'atteindre un meilleur niveau de vie.

De même, la République démocratique populaire lao va continuer à développer ses relations et sa coopération avec la communauté internationale, et prendre une part active au processus d'intégration régionale, notamment entre pays membres de

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, afin de renforcer le rôle de la République démocratique populaire lao en tant que partenaire efficace des pays d'Asie du Sud-Est et d'autres régions du monde.

Pour terminer, je précise que la République démocratique populaire lao réaffirme sa volonté de travailler de concert avec la communauté internationale pour créer un environnement favorable à la promotion du bien-être de tous les pays et peuples du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hor Namhong, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Cambodge.

M. Hor (Cambodge) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens tout d'abord, au nom de la délégation cambodgienne, à vous adresser, ainsi qu'à votre pays, le Royaume du Bahreïn, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste important est un hommage à vos compétences remarquables et à vos réalisations impressionnantes au cours des années. Je suis convaincu que, sous votre direction, la session de cette année sera couronnée de succès.

Qu'il me soit aussi permis de rendre hommage à la vision et aux efforts inlassables du Secrétaire général M. Kofi Annan en vue de promouvoir la paix mondiale et prendre les mesures nécessaires visant à encourager de nombreuses initiatives de réforme des Nations Unies. Nous témoignons aussi notre reconnaissance à S. E. M. Jan Eliasson pour l'efficacité dont il a fait preuve à la tête de la soixantième session de l'Assemblée générale, ainsi que pour ses innombrables contributions aux initiatives de réforme des Nations Unies.

Face aux incertitudes et aux défis, dans un monde qui semble submergé par les conflits et les menaces graves – prolifération des armes de destruction massive, terrorisme, dégradation de l'environnement, maladies infectieuses – il importe que nous tenions tous notre engagement à maintenir la paix et la sécurité dans le monde. De plus, je suis convaincu que la réduction de la pauvreté dans le monde et la réalisation d'un développement durable dans de nombreux pays en développement sont deux éléments essentiels pour la sécurité humaine. Ils représentent aussi une tâche ardue pour l'ONU, qui doit servir de catalyseur de l'action de

la communauté internationale visant à aider à améliorer la situation de ces pays.

En ce qui concerne la prolifération des armes de destruction massive, le Cambodge est d'avis que la communauté internationale doit se montrer plus vigilante à ce sujet et garantir que de telles armes ou leurs éléments ne tombent pas entre de mauvaises mains – comme celles de terroristes, de groupes mafieux ou d'autres éléments – ce qui pourrait avoir des conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous devons renforcer le régime fixé par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour assurer à tous un monde meilleur et plus pacifique. Nous ne devons pas non plus sous-estimer la gravité des armes légères, qui constituent une source tout aussi dangereuse de conflits, de criminalité transnationale et de violence dans bien des régions et pays.

La lutte contre le terrorisme reste tout à fait prioritaire pour tous les gouvernements et pour l'ONU, étant donnée la menace continue que représente ce fléau, même si des mesures et actions sérieuses ont déjà été mises en œuvre par des gouvernements et des organisations internationales et régionales à différents niveaux, y compris la présente instance mondiale. Lutter efficacement contre le terrorisme exige, à mon sens, des efforts accrus, des capacités techniques supplémentaires, une meilleure sensibilisation, un plus large partage d'informations entre autorités de police et services de renseignement, et peut-être – dans certains cas spécifiques – une meilleure compréhension des causes profondes d'actes de violence qui sont des réactions à une situation de désespoir.

En ce qui concerne la crise du Moyen-Orient, nous devons féliciter le Conseil de sécurité pour l'adoption de la résolution 1701 (2006), qui a mis fin à la récente guerre au Liban. Nous appelons toutes les parties concernées à respecter pleinement cette résolution afin d'empêcher que ce conflit ne se répète, ce qui entraînerait encore davantage de pertes de vies innocentes. Dans le même esprit, la communauté internationale doit œuvrer plus activement à aider à faire cesser définitivement la violence entre la Palestine et Israël. Je suis convaincu que la paix au Moyen-Orient ne sera mieux garantie que lorsque les dirigeants des deux parties – Palestine et Israël – auront le courage et la sagesse nécessaires pour se rendre compte qu'ils ne peuvent pas continuer à se détruire à jamais, mais doivent travailler ensemble pour parvenir à une paix durable dans la région.

Aussi bien Israël que la Palestine ont le droit de coexister en tant qu'États indépendants et souverains. Dans le même temps, ils doivent surmonter leurs antagonismes historiques et leur haine mutuelle. Que cela leur plaise ou non, il fait partie du destin d'Israël et de la Palestine de devoir coexister à tout jamais en tant que voisins. Je suis profondément certain qu'une solution pacifique au conflit israélo-palestinien jetterait les bases d'une paix et d'une sécurité durables dans tout le Moyen-Orient.

À propos de la réforme de l'ONU, il est clair que ces dernières années chacun des États Membres de l'instance mondiale a souhaité voir l'ONU réformée. Cependant, quand les occasions de ce faire se présentent, nous nous retrouvons dans une impasse sur cette question très importante, parce que l'on a trop mis l'accent sur la réforme du Conseil de sécurité. À cet égard, je pense que nous devons tirer la leçon qui s'impose et éviter de répéter de telles erreurs à l'avenir. En d'autres termes, nous devons procéder pas à pas en nous attaquant d'abord aux problèmes mineurs, comme par exemple le renforcement du rôle du Conseil économique et social en matière de développement – une question moins litigieuse et plus susceptible de recueillir une large adhésion.

Ensuite, on pourrait envisager de revitaliser l'Assemblée générale, seul organe représentatif de l'ensemble des États Membres de l'ONU, avant de passer à la réforme du Conseil de sécurité. Il importe de commencer par les questions susceptibles de réunir facilement un consensus puis de s'attaquer à celles qui sont plus compliquées, de manière à ne pas complètement paralyser le processus de réforme de l'ONU.

Dans l'ensemble, des progrès ont été accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) depuis leur adoption en 2000, quoique très peu dans les pays en développement pour un grand nombre de raisons : le manque de ressources financières et humaines et les méfaits de la mondialisation, qui creusent le fossé entre pays développés et nations pauvres.

Au Cambodge, le Gouvernement royal a défini ses propres OMD, baptisés Objectifs du Millénaire pour le développement du Cambodge, selon des priorités ciblées. Depuis, le Cambodge enregistre des progrès dans un certain nombre de domaines, comme la réduction de la pauvreté, la lutte contre le VIH/sida et l'amélioration des sources de revenus de notre peuple,

grâce à la stratégie ciblée du Gouvernement royal, qui a fortement poussé l'économie à la hausse l'an passé.

L'extrême pauvreté qui règne dans le monde actuel est un affront pour le monde entier, 1,3 milliard de personnes vivant en marge avec moins d'un dollar par jour et 1,8 million subsistant avec moins de deux dollars par jour, en dépit de l'adhésion aux OMD exprimée en 2000. On ne viendra à bout de ce problème crucial qu'au prix d'un dur labeur aux niveaux national et international. L'élimination de la pauvreté est avant tout une responsabilité mondiale qui suppose la coopération des pays développés et des organisations internationales. Vu l'ampleur des ressources et des richesses mondiales, j'estime que personne sur Terre ne devrait souffrir de la faim alors qu'il y a un gaspillage effréné dans les pays développés, qui ont des excédents alimentaires.

La lutte contre la pauvreté mondiale exige une approche globale et des mesures collectives. Il importe de considérer ensemble l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, l'accès aux marchés, les transferts de savoir, l'investissement étranger direct, etc., afin que les pays en développement puissent rattraper le retard accusé dans le contexte de la mondialisation et, ainsi, combler le fossé entre les peuples et les nations qui coexistent sur la planète.

Enfin, je rappelle que le monde actuel va rester aux prises avec d'immenses dangers et problèmes. L'ONU, qui représente le monde entier, a un rôle absolument capital à jouer à l'égard de l'humanité. Le Cambodge espère donc que la réforme de l'ONU avancera pour que l'Organisation puisse relever ces défis avec succès.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. K. P. Sharma Oli, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Népal.

M. Oli (Népal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, je vous félicite vivement à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session et vous assure de l'entière coopération de ma délégation dans l'exécution du mandat qui vous a été confié. Je suis pleinement convaincu que, sous votre direction, nous saurons mener à bien nos travaux.

Le Président sortant, S. E. M. Jan Eliasson, mérite toute notre reconnaissance pour l'œuvre qu'il a accomplie.

Je m'associe aux orateurs précédents en félicitant à mon tour la République du Monténégro d'être devenue Membre de notre organisation mondiale. L'augmentation constante du nombre des États Membres affirme le caractère véritablement mondial, central et indispensable de l'ONU dans les affaires internationales.

C'est pour moi, en effet, une éminente occasion que de faire entendre devant cette Assemblée la voix du Gouvernement démocratique et du peuple souverain népalais. Je suis d'ailleurs chargé de transmettre les salutations du Gouvernement et du peuple népalais ainsi que leurs vœux de plein succès pour la présente session.

Je tiens à informer l'Assemblée que le Népal connaît une transformation radicale depuis que la démocratie a été restaurée en avril 2006 sous l'impulsion du mouvement populaire pacifique. Pour la première fois de son histoire, la souveraineté et l'autorité du pays découlent réellement du peuple népalais. La proclamation du Parlement, le 18 mai 2006, qui fera date dans l'histoire, et les décisions qu'il a consécutivement prises ont véritablement contribué à préserver et à consolider les résultats obtenus par le mouvement populaire. De par cette restauration du Parlement, nous édifions actuellement les institutions d'un État népalais démocratique et non exclusif.

Le peuple et le Gouvernement népalais sont reconnaissants à la communauté internationale d'avoir vigoureusement appuyé leur lutte pour la démocratie. Nous comptons sur son aide et sa solidarité constantes pour devenir une démocratie de plein droit et instaurer une paix durable.

Ce grand bouleversement qu'a connu le Népal a également eu pour conséquence la fin d'un long conflit, avec la mise en route d'un processus de paix dont nous ne doutons pas du succès. Je profite de l'occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance au Secrétaire général, pour l'appui apporté, à notre demande, au processus de paix, s'agissant notamment, de surveiller le respect des droits de l'homme et du cessez-le-feu, de gérer les armes et d'observer les élections des membres de l'Assemblée constituante. L'issue heureuse de notre conflit interne démontre au reste du monde le rôle indispensable de la démocratie

et la manière dont celle-ci augmente les chances de résoudre tous types de litige.

À présent, des tâches urgentes de réinsertion, de redressement et de reconstruction nous attendent. Leur réalisation exige un large soutien et concours de la communauté internationale. La paix, la sécurité, la stabilité, la démocratie et le développement sont des biens collectifs mondiaux. Il est extrêmement important de sauvegarder et de protéger les jeunes démocraties afin qu'elles puissent s'épanouir et prospérer. Dans cet esprit, nous applaudissons à la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie.

Aujourd'hui, l'ONU est aux prises avec un grand nombre de problèmes, comme le terrorisme international et la criminalité transnationale, la menace de l'emploi des armes de destruction massive, le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humaines, le blanchiment d'argent et autres délits financiers, les conflits régionaux et les guerres de faible intensité, l'extrême pauvreté et la faim, les violations des droits de l'homme, les catastrophes naturelles en cascade et les dangers posés par les pandémies comme le VIH/sida et la grippe aviaire.

Ces problèmes exigent une pensée nouvelle fondée sur les principes de la sécurité collective, du bien-être et de la prospérité. De par son statut de tribune mondiale dotée d'une légitimité, l'ONU est particulièrement bien placée pour en fournir le fondement philosophique. Mais il ne suffira pas de voir les problèmes sous un autre angle pour en venir à bout s'il n'y a pas les stratégies, outils et ressources correspondants. Le Népal croit fermement que pour régler les problèmes et relever les défis mondiaux, il faut avoir recours à des solutions multilatérales. Le multilatéralisme est la condition préalable à remplir pour promouvoir la participation mondiale au règlement des problèmes et pour veiller à l'appropriation collective des résultats.

Aujourd'hui, les menaces anciennes et nouvelles à la paix et à la sécurité existent côte à côte. Bien que les menaces militaires à la sécurité diminuent progressivement, de nouvelles sources de menace sont apparues et risquent de perturber la paix et la sécurité de plusieurs manières.

La menace croissante que constitue le terrorisme international caractérise le scénario en matière de sécurité dans le monde après la guerre froide. La politique du Népal a toujours été de condamner sans

équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il est décourageant de noter qu'aucun consensus international n'a encore été atteint pour ouvrir la voie à la conclusion rapide d'une convention générale sur le terrorisme international. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288).

Nous sommes préoccupés par le peu de progrès réalisé en matière de désarmement. Non seulement nous n'avons pas réussi à nous entendre sur la non-prolifération l'année dernière, mais nous sommes incapables de parvenir à un accord sur l'examen du régime de contrôle des armes légères et de petit calibre. Il nous est également constamment rappelé que les efforts que nous déployons pour régler les questions nucléaires par des moyens pacifiques sont dans l'impasse. Le Népal est pour le désarmement général et complet de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes biologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques, selon un calendrier précis. Les exigences de notre époque veulent que nous rivalisions pour instaurer la paix et non pas la guerre et pour réaliser le développement et non pas l'armement.

Nous avons offert d'accueillir, à Katmandou, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Malgré notre engagement de longue date et nos efforts sincères, le Centre n'a pas encore été délocalisé. Je souhaite réaffirmer que le Gouvernement népalais se tient prêt à signer l'accord de siège, conformément à la résolution de l'Assemblée, dès que le Secrétariat lui aura fourni un projet d'accord. Nous exhortons le Secrétariat à achever les procédures nécessaires pour la délocalisation du Centre au Népal sans plus attendre.

La vague récente de violence au Liban a laissé dans son sillage une tragédie humaine insoutenable et a causé la destruction à grande échelle de biens matériels. Nous nous félicitons de la poursuite du cessez-le-feu et exprimons notre appui de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité sur le renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous nous sommes engagés à fournir un bataillon pour la cause de la paix dans la région.

L'intérêt profond et la participation continue du Népal aux missions de maintien de la paix des Nations Unies souligne son intérêt pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Même lorsque le Népal était en proie à un conflit intérieur, il n'a jamais cessé

d'envoyer des contingents pour équiper les missions de maintien de la paix. Les Casques bleus népalais ont servi dans différentes missions, y compris dans de nombreuses zones de conflit, de manière exemplaire, ce qui leur a valu de gagner pour eux-mêmes et pour leur pays une renommée internationale. Actuellement, le Népal a plus de 3 500 hommes répartis dans différentes missions des Nations Unies. Un grand nombre d'entre eux ont sacrifié leur vie précieuse au service de la paix et de l'humanité. Le Népal continuera de défendre cette noble cause et de participer aux missions futures, quand on lui en fera la demande.

L'attachement du Népal aux droits de l'homme est absolu et sans réserve. Le Népal est fermement convaincu que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, intimement liés et interdépendants et qu'ils se renforcent mutuellement. Nous nous sommes félicités de la création du Conseil des droits de l'homme, convaincus que cet organe se révélera efficace pour ce qui est de protéger et de promouvoir les droits de l'homme dans le monde, sur la base des principes importants de l'universalité, de l'objectivité et de la non-sélectivité.

Le Gouvernement népalais actuel a accordé la plus haute priorité à la protection et à la promotion des droits de l'homme en vue de traduire les obligations et les engagements internationaux du Népal en matière des droits de l'homme en réalité. Nous avons œuvré étroitement avec les organes de l'Organisation des Nations Unies chargés des droits de l'homme, y compris le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Népal, pour créer un environnement dans lequel la pleine jouissance des droits de l'homme soit garantie à tous. Le retour de la démocratie et le commencement du processus de paix ont abouti à un renforcement important de la protection des droits de l'homme au Népal. Nous sommes très reconnaissants au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Népal du rôle qu'il a joué pour améliorer la situation en matière des droits de l'homme dans le pays.

Nous sommes déterminés à mettre fin à la tradition d'impunité qui était si omniprésente pendant le régime autocratique. Nous sommes convaincus que nul n'est au dessus des lois et que ceux qui violent ou portent atteinte aux droits de l'homme doivent être traduits en justice. Nous nous sommes engagés pleinement à protéger les droits de l'homme dans tous

les cas et à créer un cadre pour traduire en justice ceux qui ont violé les droits de l'homme dans le passé.

Les possibilités offertes par la mondialisation, telles que celles associées aux migrations internationales, ont été brisées par des politiques hostiles dans le monde. Les droits des travailleurs migrants doivent être protégés dans toutes les situations, conformément aux règles internationales. L'expérience du Népal montre que le bénéfice tiré des transferts de fonds effectués par les travailleurs migrants a une grande valeur pour les pays en développement. Mais il ne peut en aucun cas se substituer à l'aide au développement, à l'allègement de la dette ou à des concessions en matière d'échanges commerciaux.

Les bénéfices de la libéralisation du commerce ne sont pas distribués équitablement. Le régime multilatéral des échanges commerciaux doit être transformé pour répondre aux besoins et aux exigences des pays en développement et des pays les moins avancés. Le renforcement des possibilités d'échanges commerciaux, associé à des capacités de production, est d'une importance critique pour la réalisation d'une croissance économique soutenue et pour la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés (PMA). Les engagements pris pour l'accès en franchise de droits et hors contingentement doivent être complétés par des règles plus favorables sur l'origine.

Nous sommes préoccupés par la suspension du cycle de négociations pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et demandons instamment la reprise immédiate des négociations pour achever le Programme de Doha pour le développement.

Notre programme de développement a progressé plutôt lentement. Nous sommes conscients, du fait qu'en raison du rythme actuel, de nombreux pays ne seront pas en mesure de réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela nous rappelle que devons d'urgence et sincèrement mettre en œuvre tous les engagements pris dans les différents pactes mondiaux conclus ces dernières années, y compris le Consensus de Monterrey, la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés.

L'examen à mi-parcours du Programme d'action pour les pays les moins avancés de cette année a

montré que la plupart des pays les moins avancés ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs convenus dans les délais prévus antérieurement, à moins que nous n'accélérons le rythme d'application.

Les pays les moins avancés ont besoin de meilleures politiques en matière d'aide, d'échanges commerciaux, d'investissement, d'allègement de la dette et de renforcement des capacités, ainsi que de réformes opportunes des institutions financières internationales. Nous appelons la communauté internationale à adopter une approche globale qui combine les politiques pour appuyer le programme de développement des PMA. Les pays les moins avancés ont besoin d'un flux important d'aide et d'investissement extérieurs s'ils veulent remplir ces objectifs. Investir dans les pays les plus pauvres n'est pas simplement une responsabilité morale, c'est investir dans la sécurité collective du monde.

Un grand nombre de pays en développement est handicapé par le fait qu'ils n'ont pas de littoral, ce qui réduit considérablement leur avantage compétitif dans les régimes d'échanges commerciaux régionaux et multilatéraux. Cet état de fait continue d'entraver leurs initiatives de développement. Nous exhortons la communauté internationale à s'intéresser davantage au sort de ces pays et à faire de sérieux efforts pour mettre en œuvre des engagements convenus sur le plan international.

Notre conscience n'est pas tranquille à l'idée que des centaines de millions de personnes vivent réfugiées dans diverses parties du monde. La communauté internationale doit comprendre qu'il est de son devoir de remédier à cette situation de manière non sélective.

J'ai le regret d'informer l'Assemblée que plus de 100 000 réfugiés du sud du Bhoutan se trouvent dans des camps du Népal depuis une quinzaine d'années – expérience douloureuse s'il en est – malgré les accords bilatéraux conclus entre nos deux pays. À défaut d'une solution rapide et durable à l'horizon, les réfugiés montrent des signes de plus en plus nombreux de frustration et de désespoir. En substance, il s'agit d'un problème entre le Gouvernement bhoutanais et ses citoyens. Le Népal n'est entré en scène que parce que, pour des raisons humanitaires, il a offert l'asile à des réfugiés en fuite. Le problème ne peut être résolu que si le Gouvernement bhoutanais le veut vraiment.

La communauté internationale doit user de son influence pour sortir la situation de l'impasse où elle se trouve. Nous insistons sur le fait que les réfugiés

bhoutanais doivent se voir accorder le droit de retourner dans leur pays d'origine, dans le respect et la dignité, et que toute solution doit être acceptable pour eux. Le Népal encourage également les aspirations démocratiques du peuple du Bhoutan et exhorte le Gouvernement à tenir compte du sort des réfugiés dans ses activités politiques.

Notre Organisation a fait des avancées considérables, en particulier à travers l'adoption des mesures de réformes endossées ici même par les dirigeants mondiaux, l'an dernier. Le Gouvernement népalais reste désireux d'appuyer toutes les initiatives de réforme visant à répondre aux inquiétudes et aux attentes de tous les États Membres.

La force de l'ONU réside dans le caractère démocratique de sa prise de décisions et dans son impartialité, sa neutralité et son efficacité. L'Assemblée générale – seul organe mondial où les voix des peuples du monde peuvent se faire entendre – doit être à la pointe de tous les processus de décision des Nations Unies. Les organes qui s'occupent des affaires socioéconomiques doivent quant à eux être renforcés et se voir confier un rôle moteur dans la réalisation des objectifs de développement internationaux.

Les réalités d'aujourd'hui font que l'Organisation des Nations Unies doit opérer une transformation fondamentale, sans que cela remette en question ses objectifs et ses principes fondateurs. Une réforme de l'ONU ne saurait être complète sans une réforme équivalente de son organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit se démocratiser pour accroître sa légitimité et sa crédibilité. Il est vraiment nécessaire d'élargir le Conseil, en augmentant le nombre de ses membres permanents et non permanents, afin de le rendre plus représentatif. Un tel élargissement doit prévoir deux sièges pour chacune des régions asiatique et africaine, un pour l'Amérique latine et un autre pour l'Europe occidentale. Il nous faut aussi améliorer les méthodes de travail du Conseil.

Cette année, les États Membres vont élire le prochain Secrétaire général de l'Organisation. En vertu des principes de représentation géographique équitable et de rotation, le Népal souligne une nouvelle fois que celui-ci doit venir d'Asie. Nous estimons également que l'Assemblée devrait intervenir davantage dans la nomination du Secrétaire général. Je salue le rôle joué

par le Secrétaire général sortant, M. Kofi Annan, durant son mandat. Il a mené d'importantes réformes au sein des Nations Unies et déployé d'authentiques efforts pour affirmer le rôle central de notre Organisation dans la résolution des problèmes mondiaux et les discussions relatives aux questions internationales.

Le Népal s'est porté candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2007-2008. Nous pensons que nous le méritons, d'autant que près de deux décennies ont passé depuis que nous avons siégé pour la dernière fois au Conseil, en 1988-1989. Cet organe mondial est tout à fait conscient que le Népal contribue depuis longtemps et de manière substantielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales en fournissant régulièrement des contingents à diverses missions de maintien de la paix. Qui plus est, nous estimons que l'élection du Népal au Conseil constituerait aujourd'hui une reconnaissance importante de ses acquis démocratiques dans un contexte qui a changé. Le peuple népalais mérite la reconnaissance de la communauté internationale pour la détermination et le courage sans précédent dont il a fait preuve pour venir à bout de l'autocratie et restaurer la démocratie. J'appelle sincèrement mes collègues Membres à apporter leur appui essentiel à la candidature du Népal pour lui permettre de servir le Conseil, fort d'une confiance renouvelée dans ses responsabilités fondamentales.

Les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, parmi lesquels la souveraine égalité des nations, le règlement pacifique de tous les différends, la non-ingérence dans les affaires internes des États et l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force, sont sacro-saints pour mon pays. Je réaffirme solennellement l'attachement profond du Népal aux buts et principes des Nations Unies tels qu'ils sont énoncés dans la Charte.

L'ONU souffre aujourd'hui de son manque de crédibilité, de son incapacité à s'accorder sur des décisions importantes, de la mise en œuvre insuffisante de ses propres déclarations et décisions, et de sa lenteur à régler les questions qui appellent son attention la plus immédiate. Nous devons remédier à cela. Ensemble, nous faire que cette Organisation soit mieux à même de relever ces défis.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean Ping, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la

coopération, de la Francophonie et de l'intégration régionale du Gabon et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Ping (Gabon) : Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord vous adresser mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la tête de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Cette élection constitue non seulement une marque de reconnaissance importante pour le Royaume de Bahreïn, qui n'a de cesse d'œuvrer en faveur des buts et principes de l'ONU, mais aussi, sur un plan personnel, l'aboutissement heureux de votre longue carrière juridique et diplomatique.

Aussi, par-delà les civilités d'usage, voudrais-je vous encourager et vous assurer de notre entière disponibilité à coopérer pour la réussite de votre noble mission.

J'aimerais également rendre un hommage mérité à S. E. M. Jan Eliasson pour le talent, le dévouement et la persévérance avec lesquels il a dirigé nos travaux tout au long de la soixantième session. Je tiens surtout à lui marquer notre reconnaissance pour avoir su, avec détermination, conduire les négociations qui ont permis de faire avancer substantiellement la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Sommet mondial de 2005.

Je voudrais enfin adresser au Secrétaire général, Kofi Annan, toute notre admiration pour la sagesse et le courage qui l'ont toujours animé dans sa tâche ô combien difficile, et surtout pour les mesures ambitieuses qu'il a initiées au cours de ses deux mandats pour adapter l'ONU aux réalités du monde d'aujourd'hui.

Au moment où son mandat de Secrétaire général va prendre fin et que de nombreux observateurs vont se pencher sur le bilan de son action, j'aimerais, pour ma part, lui rendre un hommage mérité pour avoir su offrir une vision claire de l'action des Nations Unies autour des trois piliers que sont la paix et la sécurité internationales, le développement et la promotion des droits de l'homme.

L'adoption par consensus du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) est une reconnaissance sans équivoque par nos dirigeants du rôle central de l'Assemblée générale en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'Organisation. Je me réjouis de ce que, depuis ce

Sommet, une majeure partie des recommandations importantes du Document final ont été déjà mises en œuvre dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies.

Au terme d'après négociations, la soixantième session de l'Assemblée générale a en effet mis en place deux organes importants, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, tous deux opérationnels, comme les membres le savent, depuis juin dernier. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a également été mis en place, et un certain nombre de résolutions majeures ont été adoptées. Je pense notamment à la résolution 60/42 portant sur le Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies, celle sur le développement, et celle, plus récente, sur la Stratégie antiterroriste mondiale contre le terrorisme (résolution 60/288).

Confortés par ces avancées majeures, nous devons encore poursuivre nos efforts, au cours de la présente session pour parachever le processus des réformes. Il nous faudra par exemple intensifier nos efforts pour mener à terme les négociations en vue de l'adoption d'une convention générale contre le terrorisme international, la réforme du Secrétariat, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité.

Madame la Présidente, le thème du débat général que vous nous avez proposé cette année, à savoir : « Mettre en œuvre le partenariat global pour le développement », vient à point nommé. Ce thème, qui reprend l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, permettra à n'en point douter, le suivi et l'application des décisions issues du Consensus de Monterrey et réaffirmées par le Sommet mondial de septembre 2005.

Il est en effet plus qu'urgent, pour tous les partenaires au développement, de tenir tous leurs engagements. L'appel que nous lançons pour ce partenariat prend pleinement en compte la responsabilité première qui incombe à tout État de concevoir et de mettre en œuvre son propre développement. Cet appel porte aussi sur les multiples contraintes qui pèsent sur les pays en développement, particulièrement, l'impact de la pandémie de VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies infectieuses sur leurs populations et leurs économies.

Aussi, ne puis-je que me féliciter de ce que dans la Déclaration politique sur le VIH/sida (résolution

60/262), adoptée le 2 juin 2006 au terme de la Réunion de haut niveau consacrée au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, la communauté internationale a souligné la particularité de l'Afrique subsaharienne et reconnu les efforts déployés par les Gouvernements africains en faveur de la lutte contre cette pandémie.

Le Gabon, pour sa part, a pris des initiatives ambitieuses allant de la sensibilisation à la mise en œuvre de plans d'action tel que le plan stratégique multisectoriel de lutte contre le sida; lutte à laquelle sont personnellement impliqués le chef de l'État gabonais et son épouse, M^{me} Edith Lucie Bongo Ondimba.

Compte tenu de la menace que constitue cette pandémie pour le développement et la sécurité de l'humanité, il conviendrait de préconiser des mesures plus courageuses visant notamment à accroître les contributions au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, à renforcer les moyens de prévention et à améliorer les conditions d'accès aux traitements des personnes infectées.

Les nombreuses difficultés auxquelles les États africains sont confrontés ne constituent pas pour autant une fatalité. Telle est la forte conviction qui a conduit les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique à lancer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui est une vision globale par laquelle les pays africains se sont engagés, à travers la bonne gouvernance économique et politique, à prendre en main le destin social, économique et politique de leurs nations respectives. Si l'objectif principal du NEPAD est le développement, nous avons pleinement conscience du fait qu'il ne saurait y avoir de développement sans un cadre propice à la paix, à la sécurité et au respect de la dignité de la personne humaine.

Notre monde demeure marqué par les tensions et les crises profondes qui entretiennent l'instabilité et l'insécurité ambiantes. Des conflits anciens et nouveaux continuent de menacer la paix et la sécurité de plusieurs nations, et leurs effets se répercutent fortement sur le plan régional et international.

Le violent conflit qui a secoué une fois de plus le Moyen-Orient et qui a causé la perte de centaines de vies humaines innocentes ainsi que d'énormes dégâts matériels, a montré combien il est vital de tout mettre en œuvre pour établir une paix durable dans cette partie du monde. S'agissant plus particulièrement du conflit

israélo-palestinien, seuls des efforts concertés et suivis, fondés sur le principe de deux États, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité, peuvent permettre un règlement définitif, juste et équitable de ce conflit. Le Gabon pour sa part, souscrit à l'idée de la tenue urgente d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

En Afrique aussi de nombreux foyers de tensions demeurent préoccupants. S'il faut se féliciter de l'Accord de paix au Darfour signé à Abuja en mai 2006, force est de reconnaître que la situation d'ensemble reste fragile. Les divisions persistantes entre certaines parties au conflit menacent même de remettre en cause cet Accord obtenu au prix d'efforts considérables. J'aimerais ici rendre un hommage appuyé à la communauté internationale, et en particulier à l'Union africaine, pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer en vue du règlement de la crise au Darfour.

La situation qui prévaut en Côte d'Ivoire demeure aussi une autre source de préoccupation pour l'Afrique et la communauté internationale. En République démocratique du Congo, une étape historique et cruciale a été amorcée avec l'organisation d'élections générales dans ce pays frère. J'aimerais rendre hommage, ici aussi, à la communauté internationale, en particulier à l'Union européenne, dont les troupes de l'EUFOR stationnent au Gabon, et à l'Organisation des Nations Unies dont l'appui a permis jusque-là, avec l'EUFOR, le bon déroulement de ces élections générales dans ce pays, notamment le premier tour de l'élection présidentielle, qui a eu lieu le 30 juillet 2006.

Il est maintenant capital que tous les acteurs politiques congolais continuent à se mobiliser dans un élan patriotique pour consolider, dans la paix et la concorde, les acquis du processus de transition démocratique. Pour y parvenir, ils auront aussi besoin de la solidarité agissante et de l'engagement constant de la communauté internationale afin d'éviter que les énormes sacrifices consentis par tous soient ruinés faute de suivi.

À cet égard, l'établissement de la Commission de consolidation de la paix constitue, sur le plan institutionnel, une réponse adaptée aux multiples besoins des pays sortant de conflit. Je saisis cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Ismael Gaspard Martins d'Angola, pour son élection comme Président du Comité d'organisation de la Commission. Je me réjouis que deux pays africains, le Burundi et la Sierra

Leone, qui ont connu de longues années de guerre, aient été choisis comme premiers pays bénéficiant de l'attention de la Commission.

Mais pour être complets et efficaces, nos efforts en vue du renforcement de la paix et de la sécurité internationales doivent aussi et surtout s'accroître dans le domaine de la prévention des conflits. L'excellent rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/60/891) constitue une bonne base de travail dans la poursuite de l'examen de cette importante question.

Nous avons accompli une avancée remarquable en adoptant en 2001 le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il est cependant regrettable que la Conférence d'examen de ce Programme d'action, tenue en juin et juillet 2006, se soit soldée par un échec. En dépit de cela, il nous appartient de poursuivre la mise en œuvre de ce Programme ainsi que de l'Instrument international sur le traçage et le marquage de ces armes. Nous devons également faire avancer les consultations en vue d'entamer les négociations devant aboutir à l'adoption d'un instrument sur le courtoisage. De même, nous avons le devoir moral et la responsabilité commune de relancer les négociations en matière de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire.

L'un des grands tests que notre Organisation doit passer, c'est celui de poursuivre et de faire aboutir les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, conformément au vœu exprimé par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial de septembre 2005. Il nous faudra également mettre en application les résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, dont la dernière, la résolution 60/286, a été adoptée le 8 septembre 2006. Il convient toutefois de noter que les importantes négociations dont s'est occupée l'Assemblée au cours de ces deux dernières sessions ont démontré, s'il en était encore besoin, combien la vitalité de son action est fondamentale pour notre Organisation. Nous avons aussi à prendre les mesures appropriées pour assurer une plus grande transparence et cohérence du fonctionnement du système des Nations Unies en vue d'une meilleure performance dans l'exécution de ses missions.

Comme vous le savez, Madame la Présidente, nous avons un programme de travail particulièrement chargé. Je suis convaincu que sous votre direction

avisée, l'Assemblée générale fera des progrès dans les différents domaines de son ordre du jour. Il nous faudra donc continuer à travailler avec un sens élevé de l'intérêt collectif. La crédibilité même de notre Organisation en dépend.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Joyce Uche Ogwu, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous apporte, Madame la Présidente, de bonnes nouvelles de la part du Chef Olusegun Obasanjo, Président et Commandant en chef de la République fédérale du Nigéria, qui n'a pas pu être ici personnellement en raison d'une catastrophe nationale. Il m'a chargé de prononcer son allocution devant cette Assemblée, ce qui constitue pour moi un honneur et un privilège :

« Au nom du peuple et du Gouvernement de la République fédérale du Nigéria, je tiens à vous féliciter vous, Madame, ainsi que votre pays, le Royaume de Bahreïn, de votre élection qui revêt une importance historique, à la Présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Votre nomination à ce poste de haut niveau est une source d'inspiration pour nous tous, en particulier pour les femmes du monde entier. Soyez assurée de l'appui et de la coopération de ma délégation.

Je souhaiterais remercier vivement votre prédécesseur, S. E. M. Jan Eliasson, de la détermination et du dévouement avec lesquels il a présidé les travaux de la soixantième session, notamment au cours des négociations difficiles qui ont abouti à la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme.

Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies aspiraient à une organisation internationale dont la force principale serait la capacité de ses Membres d'agir collectivement et dans un esprit de coopération pour résoudre les problèmes internationaux.

Cette année, le débat général a pour thème la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement, ce qui illustre parfaitement cette aspiration et réaffirme d'ailleurs l'un des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Nigéria réaffirme son attachement

inébranlable au principe qui veut que le véritable partenariat mondial soit la clef du développement. Cela est particulièrement vrai face aux nombreux défis que nous avons à relever aujourd'hui.

La tâche la plus urgente à laquelle l'Afrique doit s'atteler pour réaliser des progrès socioéconomiques reste la résolution des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité. Cette tâche ne nous décourage pas et nous avons décidé de nous y attaquer collectivement sous les auspices de l'Union africaine. Nos efforts ont été soutenus par l'engagement actif du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, auxquels nous exprimons tous nos remerciements. Je suis heureux de constater qu'au Libéria et en Sierra Leone, où les hostilités ont heureusement cessé, des progrès sont réalisés un peu partout à mesure que la démocratie et ses bienfaits font leurs premiers pas les plus importants.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le Nigéria se félicite des efforts que toutes les parties ont déployés ces derniers temps pour surmonter leurs différences par le dialogue. Nous les invitons à rester fidèles à leur engagement pour que le processus de paix se poursuive. Toutefois, il est désormais peu probable que les élections puissent avoir lieu en octobre.

Néanmoins, nous ne devons pas accepter un report des élections au-delà du 31 décembre 2006. Si la réunion extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, prévue pour début octobre, ne parvient pas à atteindre cet objectif, une résolution du Conseil de sécurité sera alors nécessaire pour punir sévèrement les coupables et leurs complices.

Les progrès réalisés sur la voie de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour, signé à Abuja en juin dernier, sont une source d'encouragement pour le Nigéria. Toutefois, nous sommes préoccupés par la lenteur de la mise en œuvre des dispositions essentielles du plan, qui a aggravé la crise humanitaire. Nous partageons la frustration de la communauté internationale face aux difficultés rencontrées pour toucher les groupes vulnérables qui nécessitent une aide

humanitaire de toute urgence. Nous demandons à toutes les parties de respecter leurs engagements.

La situation au Darfour fait peser un lourd fardeau sur l'Union africaine et continue d'exercer une forte pression sur ses maigres ressources, alors qu'elle a le plus grand mal à entretenir les quelque 7 000 hommes qui composent sa force de maintien de la paix. Lors de sa toute dernière réunion organisée à New York le 20 septembre 2006, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réaffirmé l'engagement de l'Afrique en faveur de la paix au Darfour en prolongeant le mandat de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) jusqu'au 31 décembre 2006. Le Nigéria enjoint la communauté internationale d'aider d'urgence l'Union africaine à soutenir la MUAS sur le plan logistique et financier jusqu'à cette date.

Si les obstacles qui ont entravé jusqu'ici la conclusion des négociations sur la relève de la force de l'Union africaine par les forces de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent pas être levés rapidement, l'Union africaine risque de n'avoir pas d'autre choix que d'autoriser les troupes à rentrer dans leur pays d'origine. Le Gouvernement soudanais sera pleinement responsable des conséquences d'un retrait de la MUAS sans protection de l'ONU. »

L'excellent rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/60/891) constitue une bonne base de travail dans la poursuite de l'examen de cette importante question.

Nous avons accompli une avancée remarquable en adoptant en 2001 le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il est cependant regrettable que la Conférence d'examen de ce Programme d'action, tenue en juin et juillet 2006, se soit soldée par un échec. En dépit de cela, il nous appartient de poursuivre la mise en œuvre de ce Programme ainsi que de l'Instrument international sur le traçage et le marquage de ces armes. Nous devons également faire avancer les consultations en vue d'entamer les négociations devant aboutir à l'adoption d'un instrument sur le courtoage. De même, nous avons le devoir moral et la responsabilité commune de relancer les négociations en matière de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire.

L'un des grands tests que notre Organisation doit passer, c'est celui de poursuivre et de faire aboutir les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, conformément au vœu exprimé par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial de septembre 2005. Il nous faudra également mettre en application les résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, dont la dernière, la résolution 60/286, a été adoptée le 8 septembre 2006. Il convient toutefois de noter que les importantes négociations dont s'est occupée l'Assemblée au cours de ces deux dernières sessions ont démontré, s'il en était encore besoin, combien la vitalité de son action est fondamentale pour notre Organisation. Nous avons aussi à prendre les mesures appropriées pour assurer une plus grande transparence et cohérence du fonctionnement du système des Nations Unies en vue d'une meilleure performance dans l'exécution de ses missions.

Comme vous le savez, Madame la Présidente, nous avons un programme de travail particulièrement chargé. Je suis convaincu que sous votre direction avisée, l'Assemblée générale fera des progrès dans les différents domaines de son ordre du jour. Il nous faudra donc continuer à travailler avec un sens élevé de l'intérêt collectif. La crédibilité même de notre Organisation en dépend.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Joyce Uche Ogwu, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous apporte, Madame la Présidente, de bonnes nouvelles de la part du Chef Olusegun Obasanjo, Président et Commandant en chef de la République fédérale du Nigéria, qui n'a pas pu être ici personnellement en raison d'une catastrophe nationale. Il m'a chargé de prononcer son allocution devant cette Assemblée, ce qui constitue pour moi un honneur et un privilège :

« Au nom du peuple et du Gouvernement de la République fédérale du Nigéria, je tiens à vous féliciter vous, Madame, ainsi que votre pays, le Royaume de Bahreïn, de votre élection qui revêt une importance historique, à la Présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Votre nomination à ce poste de haut niveau est une source d'inspiration pour nous tous, en particulier pour les femmes du monde

entier. Soyez assurée de l'appui et de la coopération de ma délégation.

Je souhaiterais remercier vivement votre prédécesseur, S. E. M. Jan Eliasson, de la détermination et du dévouement avec lesquels il a présidé les travaux de la soixantième session, notamment au cours des négociations difficiles qui ont abouti à la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme.

Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies aspiraient à une organisation internationale dont la force principale serait la capacité de ses Membres d'agir collectivement et dans un esprit de coopération pour résoudre les problèmes internationaux.

Cette année, le débat général a pour thème la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement, ce qui illustre parfaitement cette aspiration et réaffirme d'ailleurs l'un des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Nigéria réaffirme son attachement inébranlable au principe qui veut que le véritable partenariat mondial soit la clef du développement. Cela est particulièrement vrai face aux nombreux défis que nous avons à relever aujourd'hui.

La tâche la plus urgente à laquelle l'Afrique doit s'atteler pour réaliser des progrès socioéconomiques reste la résolution des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité. Cette tâche ne nous décourage pas et nous avons décidé de nous y attaquer collectivement sous les auspices de l'Union africaine. Nos efforts ont été soutenus par l'engagement actif du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, auxquels nous exprimons tous nos remerciements. Je suis heureux de constater qu'au Libéria et en Sierra Leone, où les hostilités ont heureusement cessé, des progrès sont réalisés un peu partout à mesure que la démocratie et ses bienfaits font leurs premiers pas les plus importants.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le Nigéria se félicite des efforts que toutes les parties ont déployés ces derniers temps pour surmonter leurs différences par le dialogue. Nous les invitons à rester fidèles à leur engagement pour que le processus de paix se poursuive.

Toutefois, il est désormais peu probable que les élections puissent avoir lieu en octobre.

Néanmoins, nous ne devons pas accepter un report des élections au-delà du 31 décembre 2006. Si la réunion extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, prévue pour début octobre, ne parvient pas à atteindre cet objectif, une résolution du Conseil de sécurité sera alors nécessaire pour punir sévèrement les coupables et leurs complices.

Les progrès réalisés sur la voie de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour, signé à Abuja en juin dernier, sont une source d'encouragement pour le Nigéria. Toutefois, nous sommes préoccupés par la lenteur de la mise en œuvre des dispositions essentielles du plan, qui a aggravé la crise humanitaire. Nous partageons la frustration de la communauté internationale face aux difficultés rencontrées pour toucher les groupes vulnérables qui nécessitent une aide humanitaire de toute urgence. Nous demandons à toutes les parties de respecter leurs engagements.

La situation au Darfour fait peser un lourd fardeau sur l'Union africaine et continue d'exercer une forte pression sur ses maigres ressources, alors qu'elle a le plus grand mal à entretenir les quelque 7 000 hommes qui composent sa force de maintien de la paix. Lors de sa toute dernière réunion organisée à New York le 20 septembre 2006, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réaffirmé l'engagement de l'Afrique en faveur de la paix au Darfour en prolongeant le mandat de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) jusqu'au 31 décembre 2006. Le Nigéria enjoint la communauté internationale d'aider d'urgence l'Union africaine à soutenir la MUAS sur le plan logistique et financier jusqu'à cette date.

Si les obstacles qui ont entravé jusqu'ici la conclusion des négociations sur la relève de la force de l'Union africaine par les forces de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent pas être levés rapidement, l'Union africaine risque de n'avoir pas d'autre choix que d'autoriser les troupes à rentrer dans leur pays d'origine. Le Gouvernement soudanais sera pleinement responsable des conséquences d'un retrait de la MUAS sans protection de l'ONU.

Le Nigéria est préoccupé par l'aggravation de la violence et l'insécurité dans le monde qui se manifestent par des menaces et attentats terroristes. Le Nigéria condamne vigoureusement tous les actes de terrorisme, et appelle la communauté internationale à redoubler d'efforts pour venir à bout de ce crime odieux sous toutes ses formes et manifestations.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, le Nigéria accueille avec satisfaction la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et appelle les deux parties à mettre en œuvre les termes du cessez-le-feu. Nous pensons toutefois qu'une solution durable doit être recherchée à travers le dialogue et la volonté de renoncer à la violence en tant que moyen de régler la crise. Les causes profondes de la crise du Moyen-Orient doivent être traitées d'une manière globale si l'on veut parvenir à une paix durable. Nous réaffirmons notre attachement à un règlement prévoyant deux États : Israël et la Palestine vivant en paix à l'intérieur de frontières sûres conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous appelons donc la communauté internationale à intensifier ses efforts sur la voie d'un règlement pacifique et rapide de la crise israélo-palestinienne.

L'Afrique de l'Ouest connaît des conflits depuis de nombreuses années en raison de la prolifération illicite d'armes légères et de petit calibre dans la région. Nous pensons que le rétablissement et le maintien de la paix sont indispensables au développement socioéconomique de la sous-région. À cette fin, en juin dernier, les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté une mémorable Convention sur les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes afin de réduire la violence dans la sous-région et ouvrir la voie à la paix, à la sécurité, à la stabilité, à la coopération et au développement. La Convention a interdit les transferts internationaux d'armes, sauf à des fins de défense légitime et pour répondre aux besoins des États membres en matière de sécurité. L'embargo sur les transferts aux acteurs non étatiques, qui sont largement responsables de l'instabilité dans la sous-région, et ailleurs, est encore plus important.

À cet égard, je voudrais exprimer la vive déception du Nigéria quant au fait que la

première Conférence d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères ne soit pas parvenue à convenir d'un document final, notamment un embargo sur les transferts d'armes à des acteurs non étatiques. J'exhorte tous les États Membres à s'inspirer de l'exemple de la CEDEAO sur cette question lorsque la Conférence se réunira de nouveau, si elle le fait.

Dans sa volonté de manifester son engagement à l'égard de la lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites, le Nigéria a déposé l'instrument de ratification du Protocole des Nations Unies sur les armes à feu à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Nous appelons également à l'élaboration d'un traité général et juridiquement contraignant sur le trafic d'armes.

L'humanité a fait des progrès immenses dans le domaine de la technologie nucléaire depuis la découverte de l'atome. Ces progrès ont ouvert de nouveaux horizons permettant aux sociétés déterminées et conscientes de leurs responsabilités de relever le niveau de vie de leurs citoyens. En effet, l'énergie nucléaire est devenue une véritable source de développement socioéconomique et une source d'énergie fiable. Nous constatons en particulier la tendance mondiale à utiliser la technologie nucléaire pour la production d'électricité, le développement agricole, la santé humaine et la gestion de l'environnement, en particulier dans les pays en développement.

Dans le cadre de cette évolution et de la grande crise énergétique qui nous menace au Nigéria, mon Gouvernement a décidé de créer le Conseil de la commission de l'énergie atomique du Nigéria. Avec l'entrée en fonction de ce Conseil, a commencé notre quête en vue de parvenir à l'autosuffisance énergétique.

Le Nigéria reste fermement attaché au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous assurons la communauté internationale de notre volonté de restreindre le recours à l'énergie nucléaire à des fins purement pacifiques.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à cet organe pour l'appui précieux qu'il a apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En outre, nous apprécions vivement l'intérêt manifesté par la communauté internationale et les engagements pris par cet organe pour appuyer le NEPAD. Le NEPAD demeure le schéma socioéconomique le plus viable pour notre continent; il pourrait réaliser une croissance économique durable tout en renforçant la bonne gouvernance et la protection des droits fondamentaux de nos peuples.

Le commerce est l'un des moteurs les plus puissants et les plus efficaces de croissance et de développement économiques. Nous appuyons donc les efforts visant à renforcer la capacité de nos pays à tirer parti de la conclusion favorable d'accords relatifs aux régimes sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, nous estimons que la récente interruption des pourparlers sur le développement du cycle de négociations de Doha de l'OMC constitue un revers très grave. L'achèvement fructueux des pourparlers sur le développement du cycle de Doha et la mise en œuvre de leurs résultats permettrait de venir en aide à près d'un milliard de personnes qui vivent actuellement avec moins d'un dollar par jour. Nous exhortons toutes les parties à revenir à la table des négociations et à les reprendre dans un esprit de partenariat, de coopération et de progrès économiques mondiaux.

Le Nigéria reste déterminé à lutter contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les maladies connexes. Nous avons pris des mesures audacieuses à cette fin. De même, nous avons accueilli le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme qui a eu lieu à Abuja en mai dernier. Les dirigeants africains ont alors réaffirmé les engagements qu'ils avaient pris dans des déclarations précédentes et se sont engagés à prendre des mesures immédiates pour assurer un accès universel aux médicaments nécessaires. Nous nous félicitons de la Déclaration politique sur le VIH/sida (résolution 60/262) adoptée lors de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida en juin dernier, et espérons qu'elle sera pleinement mise en œuvre.

Le 14 août de cette année, le Nigéria a descendu son drapeau pour la dernière fois, et s'est retiré de la presqu'île de Bakassi conformément à la décision de la Cour internationale de justice. Par cette mesure finale, le Nigéria s'est acquitté de ses obligations au titre de l'accord conclu entre mon pays et le Cameroun. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à M. Kofi Annan et aux membres de la communauté internationale, et pour les remercier de leur aide et appui. Le Nigéria espère que notre frère et voisin protégera et respectera les droits et les libertés des ressortissants nigériens qui décideront de rester dans la zone, conformément aux termes de l'accord mutuellement convenu.

Le Nigéria estime que la réforme du système des Nations Unies ne doit pas perdre son élan. Les intérêts nationaux et régionaux ne doivent pas nous faire perdre de vue nos objectifs communs sur la voie d'une ONU redynamisée. La réforme doit être liée à l'objectif que nous partageons tous de rendre notre Organisation plus forte, plus efficace et mieux à même de relever les défis auxquels sont confrontés les faibles et les forts.

L'identité, l'importance et la pertinence des divers organes de l'Organisation doivent être préservés. Mais surtout, rien ne doit être fait pour affaiblir un organe à l'avantage d'un autre. L'Assemblée générale, en tant qu'organe prééminent, délibérant, directeur et représentatif de l'ONU, mérite l'appui de tous ses membres. C'est le seul organe où tous les États, petits ou grands, riches ou pauvres, sont égaux et peuvent s'exprimer.

C'est dans ce cadre que les pays africains, de concert avec les autres Membres de l'ONU, ont appelé à la réforme du Conseil de sécurité. Selon nous, aucune réforme ne sera complète sans la réforme de cet organe essentiel. Le Conseil de sécurité, tel qu'il est constitué actuellement, ne représente pas la réalité d'aujourd'hui. Nous espérons que des progrès seront réalisés à cet égard lors de la présente session.

Je ne saurais achever ma déclaration sans rendre un hommage particulier à mon frère, cet homme d'État distingué, M. Kofi Annan. Le Nigéria salue son dévouement envers notre

Organisation. Au cours des dernières 10 années, il a piloté l'ONU diligemment tout au long d'étapes décisives et à travers des eaux turbulentes.

Il est en effet impossible d'oublier le programme de réforme que vous avez suscité et amorcé. Nous sommes fiers de vous et de vos services, et nous vous souhaitons plein succès dans vos futures entreprises. Étant donné que j'assiste pour la dernière fois à l'Assemblée générale en ma capacité de Président de la République fédérale du Nigéria, je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous mes collègues et le Secrétaire général, ainsi que tout le personnel de notre Organisation de leur appui et de leur coopération au cours des sept dernières années. »

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Dame Billie Miller, M. P., Ministre principale et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

Dame Billie Miller (Barbade) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Le fait que vous soyez une femme me rend doublement heureuse. En 61 ans, trois femmes seulement ont été Présidentes de l'Assemblée. Pendant votre remarquable carrière, vous avez défendu, avec détermination et courage, la cause des droits des femmes, et je suis convaincue que ces qualités et d'autres, tout aussi remarquables, vous seront précieuses pendant votre présidence. Je vous assure de la pleine coopération de la délégation de la Barbade.

Je voudrais également remercier et féliciter votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, de sa conduite de la soixantième session de l'Assemblée générale et, en particulier, de la compétence dont il a fait preuve dans cette tâche très exigeante.

Je saisis aussi cette occasion pour faire nos adieux, au nom du Gouvernement et du peuple de la Barbade, au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a servi cette Organisation avec énormément de compétence et de dévouement au cours des dix dernières années. Le Secrétaire général a dû faire face à d'innombrables défis, et il a toujours trouvé la force de caractère, la détermination et le courage pour mettre au point des solutions appropriées. La Barbade souhaite plein succès au Secrétaire général dans les

activités qu'il entreprendra après avoir pris sa retraite au début de l'année prochaine, et nous serons ravis de l'accueillir à nouveau sur les belles plages de la Barbade, chaque fois qu'il ressentira le besoin de se détendre et de reprendre des forces.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à notre dernier Membre en date, le Monténégro.

Au mois de juillet de cette année, le retour officiel d'Haïti aux conseils de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a été accueilli par tous avec beaucoup de satisfaction. À cette date, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont promis à Haïti leur assistance pleine et entière afin de favoriser les efforts visant à promouvoir le développement et la réorganisation du pays. Nous appelons la communauté internationale à appuyer le renforcement de la démocratie et le développement économique et social d'Haïti, et de décaisser en temps opportun les fonds promis pour la relance et le développement de ce pays. Nous ne pouvons pas nous permettre de répéter les erreurs du passé.

La présente session de l'Assemblée générale fournit pour la première fois la possibilité d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions du mémorable Sommet mondial de 2005. Pour l'heure, la Barbade est d'avis que les résultats obtenus sont manifestement mitigés. Le programme de réforme approuvé au Sommet mondial comprend un large éventail de questions. Nous sommes heureux que des progrès aient été réalisés dans des domaines tels que la création du Conseil des droits de l'homme, de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, l'accord sur une stratégie de lutte contre le terrorisme et la redynamisation de l'Assemblée générale. Nous regrettons que les progrès aient été atrocement lents en ce qui concerne l'ensemble des questions liées au développement, qui avaient emporté un large consensus au Sommet mondial de 2005. De même, il faut encore travailler à la réforme du Secrétariat et de la gestion, ainsi qu'à la réforme du Conseil de sécurité.

La prééminence du développement dans le programme mondial doit être garantie. La Barbade juge louable l'initiative de choisir le développement comme thème du présent débat général. Si nous voulons réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, les dix prochaines années doivent être la décennie de la mise en œuvre, pendant laquelle nous

mobiliserons collectivement la volonté et les ressources nécessaires. À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général d'avoir recommandé plusieurs objectifs supplémentaires, qui faciliteraient le suivi des progrès de la mise en œuvre du Document final du Sommet (résolution 60/1).

Lorsque je me suis exprimée devant cette Assemblée il y a un an, j'ai demandé l'adoption d'une nouvelle cible, dans le cadre des OMD, visant l'accès pour tous à la santé sexuelle et reproductive, et aux droits correspondants. La Barbade remercie le Secrétaire général d'avoir reconnu le lien essentiel qui unit la santé sexuelle et reproductive et les droits qui y sont associés et le développement, et nous appuyons pleinement sa recommandation d'ajouter une nouvelle cible sous l'objectif 6 des OMD. De même, nous appuyons pleinement ses autres recommandations visant à inclure de nouvelles cibles en ce qui concerne l'accès pour tous au traitement du VIH/sida d'ici à 2010, à un travail décent et à un emploi productif.

Nous voudrions également que soit accélérée la mise en œuvre des décisions concernant l'augmentation des ressources financières pour le développement, décisions qui ont été prises l'année dernière à la réunion du Groupe des Huit (G-8) à Gleneagles et au Sommet mondial. Ces ressources sont à présent nécessaires d'urgence, en particulier dans les pays qui, comme le mien, ont préparé leurs stratégies nationales globales de développement en vue de réaliser les OMD et les autres objectifs internationaux de développement.

Bien que les pays en développement assument la responsabilité de leur propre développement, les actions nationales ne seront pas suffisantes pour permettre une participation plus complète de ces pays à l'économie mondiale. Ces actions doivent être complétées par un système international propice, dont les éléments essentiels sont notamment l'amélioration de la gouvernance mondiale, une plus grande cohérence des opérations menées par le système des Nations Unies et l'octroi d'une place plus importante à l'ONU dans le dialogue sur les politiques de développement à l'échelle mondiale.

Les changements intervenus dans la gouvernance mondiale n'ont pas suivi le rythme de la croissance de l'interdépendance mondiale, et des changements institutionnels de grande envergure sont nécessaires pour créer un système plus efficace. Nous demandons la démocratisation de la gouvernance des systèmes

financiers et commerciaux internationaux et la prise de mesures concrètes pour mettre fin à la marginalisation des pays en développement et des petites économies dans les processus de formulation de politiques et de prise de décision au sein des institutions financières et commerciales multilatérales. La mondialisation doit être plus intégrée et ses retombées positives doivent être réparties de façon plus équitable.

La Barbade pense également que l'amélioration de la gouvernance mondiale doit se traduire par le renforcement de la gestion et de la coordination des activités opérationnelles de l'ONU au niveau national. Ainsi, l'assistance au développement sera mieux coordonnée, les pays bénéficiaires pourront mieux absorber l'aide et enfin, la réalisation des OMD en sera facilitée. En effet, l'ONU doit adopter une approche globale dans le domaine du développement. Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe de haut niveau sur cette question. Si l'ONU, par la voix d'un Conseil économique et social redynamisé, se fait plus clairement entendre, cela contribuera également à améliorer le système international. La Barbade continuera de travailler avec d'autres États Membres en vue de l'adoption d'une résolution sur la réforme du Conseil économique et social à cette soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais m'attarder quelques instants sur la question du commerce, car rien n'est plus important pour les petits pays en développement que l'amélioration du système commercial multilatéral ; sans cela, ils ne peuvent pas participer au processus actuel de mondialisation et en tirer les avantages. L'incapacité à trouver, dans le cadre des pourparlers de l'OMC, un accord sur les nouveaux engagements en matière de réforme du commerce dans le secteur des produits industriels et agricoles entraîne une véritable crise dans les négociations sur le commerce international. Les difficultés à réformer le commerce dans ce secteur ne sont pas insurmontables. Nous demandons aux pays développés de montrer leur volonté commune de régler leurs différends entre eux, en gardant à l'esprit que ce cycle de négociations sur le commerce concerne le développement, ou plus précisément l'élévation du niveau de vie des peuples des pays en développement. Conformément au thème de la session de cette année de l'Assemblée, « Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement », les pays développés et en

développement doivent agir en partenariat pour parvenir à un accord viable.

Si nous voulons voir les négociations commerciales aboutir, il ne suffira pas d'axer l'attention seulement sur la libéralisation des échanges et un meilleur accès au marché. Car s'il est important d'avoir des accords qui ouvrent l'accès aux marchés, il est encore plus essentiel que tout accord commercial négocié contienne des dispositions qui aideront les pays en développement à mettre en œuvre des politiques visant à transformer leurs économies. En d'autres termes, l'accès aux marchés n'est rien si l'on n'a pas de biens et services à y commercialiser.

Un mécanisme d'ajustement sera nécessaire pour aider les pays en développement à supporter la perte de conditions préférentielles et de certains marchés, ainsi que la réduction de leurs ressources financières qui en découle, dans cette phase de transition particulièrement importante dans leur parcours de développement. Pour les petites économies vulnérables cela signifiera une certaine forme de traitement spécial et différencié pour faciliter leur pleine intégration dans le système commercial multilatéral.

Il ne faut pas voir ce type de traitement spécial et différencié comme une concession, ni comme une exception aux règles, mais comme un moyen de prendre en compte les différents besoins en matière de développement et de politiques des pays en fonction de leur niveau de développement. Cette approche doit comprendre un large éventail de dispositions et de programmes qui reconnaissent, pour en tenir compte, les caractéristiques des pays en développement et les problèmes économiques que la libéralisation des échanges et la mondialisation leur posent, et qui tentent d'apporter des réponses authentiques à ces facteurs. Comme l'a dit le Premier Ministre de la Barbade, M. Owen Arthur, un traitement spécial et différencié ne constitue rien de plus qu'une réciprocité avec de la souplesse. Entre égaux, c'est l'égalité qui s'impose; entre non-égaux, la proportionnalité.

Au cours de la présente session, l'Assemblée va reprendre l'examen du point de l'ordre du jour consacré à la mer des Caraïbes. Nous demandons aux membres de la communauté internationale de reconnaître la fragilité de cette précieuse ressource naturelle partagée qu'est la zone maritime des Caraïbes et son importance pour la majeure partie de notre activité économique présente et future; et par conséquent de convenir de mesures qui devront être

prises pour reconnaître la mer des Caraïbes comme zone spéciale dans le contexte du développement durable.

La présente session va également marquer le bicentenaire de l'abolition de la traite des esclaves. La Barbade s'associe à d'autres délégations pour demander à l'Assemblée de prévoir une journée fin mars de l'année prochaine pour commémorer cette date importante. Cela aura pour effet non seulement d'approfondir notre connaissance et notre compréhension de l'esclavage et de la traite des esclaves, mais aussi de contribuer à l'élimination de tous les vestiges de l'esclavage.

Les événements récents indiquent que nous devons demeurer toujours vigilants face aux menaces terroristes. Ces événements nous rappellent que nous sommes une fois encore confrontés à des menaces croissantes à la paix et la sécurité internationales. La Barbade est d'avis qu'il faut un effort concerté de la part de la communauté internationale pour veiller à ce que les différends entre États ne conduisent pas constamment à des actions militaires et à des pertes de vies humaines, et à ce que les États restent respectueux des règles du droit humanitaire et des droits des civils.

Les questions posées quant à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies sont toujours aussi nombreuses malgré le processus de réforme en cours, et la menace qui plane sur le multilatéralisme reste réelle. En cette année où nous marquons le quarantième anniversaire de notre admission à l'ONU, la Barbade réaffirme sa confiance en l'Organisation et proclame son attachement indéfectible au multilatéralisme. Au cours des 40 dernières années, la Barbade a joué son rôle dans le renforcement et l'élargissement de l'action de l'ONU, pour lui permettre de promouvoir et protéger les droits de l'homme, d'éliminer la pauvreté et les maladies et de cultiver une culture de paix mondiale.

Renforcer le rôle du système des Nations Unies dans la gestion des affaires mondiales et soutenir et défendre son autorité morale demeurent des priorités fondamentales de la politique étrangère du Gouvernement barbadien. Avec la complexité et l'imprévisibilité croissantes des affaires internationales, en particulier dans le contexte de la mondialisation, et avec l'émergence de nouvelles problématiques pour la paix et la sécurité, il reste capital que l'ONU joue son rôle. Plus que jamais, nous

devons renforcer les structures et institutions du système international afin de préserver nos intérêts communs en matière de réalisation d'un ordre mondial fait de paix et de progrès économique et social pour tous. Nous devons tous travailler ensemble en vue de réformer cette communauté des nations vitale et assurer sa prééminence dans les domaines du développement, des droits de l'homme et de la paix et la sécurité, afin qu'elle reste la principale enceinte où s'exerce le multilatéralisme.

Nous ne pouvons pas nous permettre de nous soustraire à cette tâche.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M. Hassan Wirajuda, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M. Wirajuda (Indonésie) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Cette élection témoigne du rôle croissant des femmes, en particulier des femmes du monde musulman, dans les affaires internationales, ce qui représente une évolution très positive dont nous nous louons. Je tiens aussi à remercier et féliciter S. E. M. Jan Eliasson pour la compétence dont il a fait preuve à la barre de la soixantième session.

Je voudrais maintenant, comme mes collègues, rendre hommage à S. E. M. Kofi Annan pour son action exceptionnelle au cours de son mandat de 10 ans en tant que Secrétaire général, qui va bientôt s'achever. Parmi les nombreux services précieux qu'il a rendus à la communauté mondiale figure celui d'avoir saisi très clairement les défis fondamentaux de notre époque : le défi de la sécurité, le défi du sous-développement et le défi des droits de l'homme et de la primauté du droit.

Nous avons suffisamment examiné ces défis pour connaître les solutions qui s'imposent. Nous savons que la sécurité à long terme n'est possible qu'au moyen d'une paix durable et juste, et non d'une paix imposée aux faibles par les forts. Nous ne pouvons surmonter le défi de la pauvreté qu'avec un partenariat mondial pour le développement qui distribue équitablement les bienfaits de la mondialisation. Le défi des droits de l'homme et de la primauté du droit ne peut être surmonté que par des gouvernements qui tirent leur autorité du consentement des administrés; des gouvernements élus par le peuple et tenus de lui rendre des comptes – en d'autres termes, des gouvernements démocratiques.

La paix, le développement et la démocratie sont inséparables. Le développement se voit paralysé, et la démocratie n'a pas de sens, dans des situations de violence et de conflit sanglant. Il n'y a pas d'illustration plus déchirante de ce fait que la situation au Moyen-Orient. Au cours des années, le Liban a reconstruit son économie dévastée par la guerre civile, pour ensuite voir son infrastructure rasée par les récents bombardements israéliens. Des centaines de civils innocents ont été tués dans ces frappes militaires, dont un grand nombre de femmes et d'enfants. Le carnage a cessé avec l'adoption de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, mais celle-ci n'est intervenue qu'à la suite d'un très long processus au cours duquel le peuple libanais a enduré tant de souffrances et de pertes inutiles. La frustration devant une telle incapacité à agir immédiatement a pour effet de radicaliser de nombreuses personnes du monde musulman.

Ceci prouve combien il est important de réformer le Conseil de sécurité, dans sa composition ainsi que dans ses méthodes de travail, afin qu'il soit capable de prendre des mesures efficaces quand celles-ci sont une question de vie ou de mort pour des milliers de personnes, comme cela était récemment le cas au Liban.

L'Indonésie tient absolument à participer à la solution à cette crise. À cette fin, nous envoyons un bataillon d'infanterie mécanisée de 850 hommes pour appuyer la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), comme l'exige la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Cela est devenu une tradition indonésienne de fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Notre premier contingent a été déployé dans le cadre de la première Force d'urgence des Nations Unies à Suez en 1957.

En ce qui concerne le conflit arabo-israélien, il est essentiel de reconnaître que la question de Palestine en constitue le nœud. Il ne peut avoir de solution militaire parce que la force armée n'est jamais garante de sécurité. La seule solution possible est celle qui prévoit deux États, le respect des obligations par les parties au conflit et l'adoption, par celles-ci, de mesures concrètes visant à poser les fondations de la paix. Pour ce faire, nous préconisons la formation d'un gouvernement palestinien d'unité nationale car cela favorisera la reprise du dialogue ainsi que la relance de la Feuille de route du Quatuor en faveur de la paix.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'agir avec circonspection parce que les musulmans du monde entier réagissent avec beaucoup d'émotion au traitement infligé à leurs coreligionnaires palestiniens, irakiens et afghans, qu'ils considèrent comme de l'oppression et de l'humiliation. Les terroristes qui opèrent loin du Moyen-Orient, par exemple en Asie du Sud-Est, justifient leurs crimes odieux en les qualifiant de représailles contre l'agression dont serait victime l'Islam.

En effet, certains cercles occidentaux font aujourd'hui l'erreur d'attribuer à l'Islam une inclination pour la violence, tandis que les groupes terroristes affirment à tort que le recours à la violence est consacré par l'Islam. Le seul moyen de démystifier l'esprit humain est d'instaurer un dialogue vaste et approfondi.

Voilà pourquoi l'Indonésie s'emploie avec énergie à promouvoir le dialogue entre les confessions et les cultures dans la région Asie-Pacifique et à travers la Réunion Asie-Europe. C'est notre façon de déprécier l'idéologie des terroristes tout en faisant entendre la voix de la modération et en la renforçant.

Au début du mois, nous avons organisé, en collaboration avec la Norvège, le premier dialogue mondial des médias, auquel ont pris part les principaux organes d'information des cinq continents. En effet, les médias sont tout autant capables du bien que du mal, comme en témoigne la récente polémique sur les caricatures. Par ce dialogue, nous voulions sensibiliser les médias de masse aux autres cultures et confessions tout en restant soucieux de protéger la liberté d'expression. À l'instar du dialogue interconfessionnel, le dialogue entre les médias a été institutionnalisé afin qu'il ait lieu tous les ans.

Le dialogue est également primordial pour juguler la prolifération des armes nucléaires en Asie. En recul dans d'autres régions, le danger des armes nucléaires risque en revanche de s'étendre de l'Ouest à l'Est de l'Asie.

Il importe donc que nous trouvions une solution diplomatique à la question nucléaire de l'Iran et de la Corée du Nord. Pour cela, il est indispensable de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la pierre angulaire du désarmement. En fait, il faudrait abolir toutes les armes de destruction massive.

Nous menons une lutte inlassable et quotidienne en faveur de la paix. Le silence des armes ne suffit pas pour assurer la survie de l'humanité sur le long terme. Il doit aller de pair avec le développement. Il est impératif que la pauvreté soit éliminée pour que la condition humaine puisse être améliorée, sans quoi le mécontentement social mettra constamment la paix en péril.

Nous, la communauté internationale, disposons des ressources et des compétences requises pour vaincre la pauvreté. Mais pour y parvenir, le monde développé et celui en développement doivent exécuter de bonne foi un contrat d'association conférant à l'un et à l'autre une série d'obligations.

Il est inutile de négocier ce contrat, puisqu'il existe déjà. Depuis 15 ans, la communauté internationale élabore, sous l'égide de l'ONU, un ensemble d'instruments auxquels nous avons officiellement adhéré. Ils constituent le contrat en vertu duquel nous nous sommes engagés à venir à bout de la pauvreté et des maux qui en découlent. Il ne s'agit pas seulement d'un contrat conclu entre et par les États, mais aussi d'un contrat passé avec nos peuples et les générations futures.

Le thème de notre soixante et unième session, « Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement », est donc particulièrement bien choisi. Comme le Président Susilo Bambang Yudhoyono l'indiquait récemment, tout ce que nous devons faire, c'est nous lier à ce contrat et l'exécuter selon la lettre et l'esprit. Cela demande une volonté politique, qui fait souvent défaut, et une bonne dose de sincérité, devenue très rare ces derniers temps.

En vertu de ce contrat, les pays développés ont quatre obligations fondamentales. La première est d'abattre le mur du protectionnisme pour ouvrir les marchés aux produits du monde en développement. Il faut qu'ils sauvent le Cycle de négociations de Doha pour le développement.

Deuxièmement, le monde développé est tenu d'alléger le fardeau de la dette supporté par les pays en développement, lesquels sont souvent incapables de financer leurs programmes de développement en raison des sommes considérables qu'ils doivent verser par ailleurs au titre du remboursement de la dette.

Troisièmement, les pays développés ont l'obligation de garantir un flux minimal de capitaux vers les pays en développement, en particulier sous la

forme d'investissements étrangers directs. De nombreux pays en développement sont simplement trop pauvres pour obtenir les capitaux dont ils ont besoin pour s'extraire de la misère.

La capacité technique étant un autre élément essentiel du développement, la quatrième obligation des pays développés est d'effectuer des transferts de technologie vers le monde en développement en trouvant un juste équilibre entre responsabilité sociale et respect des droits de la propriété intellectuelle.

Les obligations des pays développés doivent être contrebalancées par les obligations des pays en développement, sans quoi leur partenariat ne saurait être équitable. En premier lieu, les pays en développement ont l'obligation de bien gérer leurs affaires publiques. Nous devons pour cela mener une lutte impitoyable contre toutes les formes de corruption. Deuxièmement, la seule forme de capital dont le monde en développement abonde étant le capital humain, les pays en développement sont également tenus de protéger et de valoriser ce capital grâce à l'éducation, à la valorisation des ressources humaines et aux soins de santé.

La troisième obligation des pays en développement est d'instaurer un environnement favorable aux capitaux étrangers, en particulier à l'investissement étranger direct. Cela passe généralement par la mise en œuvre de mesures incitatives. Cela suppose également des chances égales pour tous et une réputation de bonne gouvernance.

Quatrièmement, nous avons l'obligation d'utiliser nos ressources naturelles avec sagesse afin de pourvoir aux besoins d'aujourd'hui sans spolier les générations futures. Bien que ces obligations soient difficiles à remplir, il est impératif de les honorer si l'on veut que le partenariat mondial fonctionne.

Dans le cas de l'Indonésie, il était vital que nous nous acquittions de la première obligation, seul moyen de sortir de la situation précaire dans laquelle la crise financière asiatique nous avait confinés il y a près de 10 ans. Nous devons pour cela évoluer vers un système de gouvernance plus démocratique pour devenir en fin de compte une démocratie dans le plein sens du terme.

Nous avons engagé des réformes à tous les niveaux de la vie nationale. Notre reprise économique en est le résultat, de même que notre nouvelle quête de croissance économique. Œuvrant dans un esprit de

réforme et de dialogue, nous sommes parvenus à établir un accord de paix avec le Mouvement séparatiste de libération d'Atjeh. La paix tient depuis plus d'un an et promet de perdurer.

Concernant les ressources humaines, notre Constitution dispose que 20 % du budget national doit être consacré à l'éducation. Soucieux d'universaliser l'éducation, nous offrons l'enseignement gratuit à quelque 60 millions d'élèves des cycles primaire et secondaire. Pour réduire la pauvreté, nous continuons de verser des allocations en espèces à environ 19,1 millions de foyers.

L'an dernier, un quart des 220 millions d'habitants de notre pays ont bénéficié des services médicaux fournis par les centres de soins communautaires. Nous avons récemment réduit le prix des médicaments génériques de 30 à 50 %.

Concernant l'investissement étranger, l'Indonésie affiche des tendances très positives. Nous sommes en train d'élaborer une nouvelle série de lois en faveur de l'investissement, dont une sur la réforme fiscale, une autre visant à rationaliser le marché du travail, ainsi que des réglementations destinées à simplifier les procédures douanières. De même, nous procédons à la mise en place de zones économiques spéciales. Résultat : quelque 6 milliards de dollars ont été injectés l'an dernier au titre des investissements étrangers directs en Indonésie.

Afin de préserver l'environnement, nous avons lancé un programme national intitulé « Vers une Indonésie verte » pour rendre les autorités locales plus à même de préserver les ressources naturelles et de limiter la dégradation de l'environnement.

M. Penjo (Bhoutan), Vice-Président, assume la présidence.

En somme, l'Indonésie est prête pour le partenariat – prête à être un participant actif dans ce partenariat mondial pour le développement, qui permettra aux pays en développement de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Je crois que de nombreux autres pays en développement sont tout aussi prêts pour ce partenariat; et s'ils pensent qu'ils ne sont pas prêts pour le moment, il ne faut rien de plus – mais également rien de moins – que la volonté politique d'arriver à se préparer adéquatement. Cela s'applique également aux pays développés du Nord – ils doivent également avoir la volonté politique de réaliser leur

part du partenariat. Sinon, le partenariat ne vaudra pas le coût du papier sur lequel tant de documents du Sommet ont été imprimés. Étant donné que le développement, la paix et la dignité humaine sont inséparables, l'enjeu de ce partenariat est parallèle à la destinée de toute la race humaine; un partenariat en faveur du développement est également un partenariat pour la paix et pour la dignité de l'être humain.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E. M. Borys Tarasyuk, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

M. Tarasyuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je souhaiterais féliciter notre Présidente à l'occasion de son élection à cette haute fonction et l'assurer du plein appui de l'Ukraine pour la durée de son mandat. Je souhaiterais également exprimer notre profonde reconnaissance pour la contribution remarquable apportée par son prédécesseur et mon bon ami, M. Jan Eliasson, aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions prises au Sommet mondial de 2005.

Je souhaiterais également rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui est sur le point de se démettre de cette importante et noble mission. Je loue M. Annan pour sa contribution personnelle de grande valeur et pour le dévouement avec lequel il a fait progresser l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies, et lui souhaite le meilleur succès dans ses entreprises futures.

Nous sommes convaincus que le prochain Secrétaire général doit être une personne qui mérite véritablement ce poste et s'acquittera honorablement des hautes responsabilités de sa charge. Je tiens à souligner de nouveau la position légitime des pays d'Europe orientale en ce qui concerne le droit de priorité dont peut se prévaloir un représentant de cette région pour être nommé à la fonction la plus haute de l'Organisation des Nations Unies. L'Europe orientale reste la seule région du monde qui n'ait jamais eu de représentant nommé au poste de Secrétaire général. À cet égard, nous nous félicitons de la candidature de M^{me} Vaira Vike-Freiberga, Présidente de la République de Lettonie.

Le succès avec lequel nous avons appliqué les décisions prises lors du Sommet de l'année dernière est très impressionnant. Le Conseil des droits de l'homme, dont l'Ukraine est un membre actif, a entamé ses travaux. La Commission de consolidation de la paix, le Fonds central d'intervention pour les urgences

humanitaires et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie fonctionnent tous et contribuent sensiblement à surmonter les catastrophes et à triompher de l'injustice. Ce sont là des jalons notables dans le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Cependant, nous sommes loin d'avoir assuré l'adaptation de notre Organisation aux réalités d'aujourd'hui, sans même parler de l'avoir préparée à répondre aux menaces et aux défis de demain. Il reste encore à réaliser la réforme du Conseil de sécurité, le renforcement du Conseil économique et social, la promotion du programme du Sommet mondial de 2005 en matière de développement et le renforcement de la gestion du Secrétariat.

Chacun sait que sans la modernisation du Conseil de sécurité, pilier indispensable du système de sécurité collective, la réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera pas complète. Du point de vue des États membres du Groupe des États d'Europe orientale, nous pourrions paraphraser cette thèse comme suit : aucune augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité ne serait complète sans la représentation accrue de l'Europe orientale. Le fait que le nombre des membres du Groupe ait doublé depuis 1991, avec l'entrée récente de la République du Monténégro à l'Organisation des Nations Unies en tant que 192^e Membre, soutient notre argumentation. À ce stade, j'aimerais souhaiter à la République du Monténégro amie la bienvenue dans la famille des Nations Unies.

Il faut que nous unissions nos efforts pour que l'Organisation des Nations Unies – c'est-à-dire nous tous ensemble – puisse relever le large éventail des défis actuels et futurs dans les domaines de la sécurité, du développement et des droits de l'homme.

La commémoration récente du cinquième anniversaire de l'attaque terroriste barbare sur cette ville, ainsi que le nombre croissant d'actes terroristes dans de nombreuses régions du monde, ne devraient pas laisser de doutes sur le fait que le terrorisme continue d'être une des menaces les plus dangereuses du moment.

L'Ukraine se félicite que l'Assemblée générale ait adopté récemment la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288) et elle est prête à contribuer sensiblement à son application efficace. Cette décision importante envoie un autre message édifiant selon lequel le terrorisme ne sera pas toléré. La Stratégie témoigne

également du fait que la communauté internationale est prête à renforcer la coordination et à accroître l'efficacité des mesures destinées à lutter contre ce phénomène abominable, dans le cadre d'un plan d'action concret. Pour sa part, l'Ukraine a ratifié récemment la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme. Nous appelons tous les États Membres à fournir des efforts supplémentaires pendant cette session de l'Assemblée générale pour développer et pour adopter la convention générale sur le terrorisme international.

L'Ukraine est profondément préoccupée par la situation au Moyen-Orient. Les événements récents au Liban et la crise israélo-palestinienne continue ont montré qu'il était nécessaire de déployer des efforts internationaux plus déterminants pour rétablir la paix et la stabilité dans cette région. La violence et la haine ne peuvent se substituer à la reprise du dialogue et des négociations en vue d'un règlement global et durable du conflit arabo-israélien sous tous ses aspects.

L'Ukraine se félicite par conséquent de l'adoption de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité sur le Liban. L'appui de toutes les parties de la région à la résolution permet d'espérer qu'elle sera pleinement appliquée. En sa qualité de fournisseur de contingents de longue date aux efforts de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, y compris au Moyen-Orient, l'Ukraine a formulé des propositions concrètes pour contribuer à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban renforcée.

L'incapacité à s'entendre sur un ensemble d'engagements en matière de désarmement et de non-prolifération a été l'un des principaux échecs du Sommet mondial de 2005. Il y a plus d'une décennie, l'Ukraine a apporté une contribution historique dans ce domaine lorsqu'elle a renoncé unilatéralement au troisième arsenal mondial d'armes nucléaires. Par conséquent, nous appelons les États Membres à s'efforcer d'obtenir des progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres enceintes, dans l'intérêt des générations à venir.

Ces derniers temps, la communauté internationale est préoccupée par le programme nucléaire de l'Iran. L'Ukraine appuie les efforts fournis par les pays qui cherchent à obtenir de Téhéran qu'il revienne à une coopération totale et étroite avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Des niveaux de transparence appropriés et la coopération de

l'Iran sur cette question contribueraient à calmer les préoccupations de la communauté internationale. L'Ukraine défend le droit de tous les pays à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques; cependant, en usant de ce droit, les pays doivent respecter pleinement les engagements pris dans le domaine de la non-prolifération.

La capacité de l'Organisation des Nations Unies à régler efficacement les conflits interethniques sera jugée en particulier sur la manière dont sera traité le statut futur du Kosovo.

Compte tenu de la situation précaire qui prévaut au Kosovo et alentour, le processus politique qui consiste à déterminer son futur statut doit être mené avec le plus grand sens des responsabilités par toutes les parties concernées. Toute décision imposée visant à modifier unilatéralement les frontières de cet État démocratique qui jouit d'une reconnaissance internationale aurait inévitablement pour conséquence de déstabiliser la région des Balkans, en créant un dangereux précédent en Europe et dans le monde entier. Malheureusement, nous voyons déjà se dérouler un scénario regrettable où plusieurs régimes autoproclamés tentent de faire du règlement de la situation au Kosovo un précédent pour réclamer l'indépendance au sein des frontières de l'ex-Union soviétique. Je fais ici référence au prétendu référendum sur l'indépendance qui a récemment été organisé en Transnistrie (Moldova) et à celui qui est prévu dans un avenir proche en Ossétie du Sud (Géorgie). L'Ukraine et la communauté internationale ne reconnaissent pas ces référendums, les jugeant illégitimes et sans effet juridique.

L'Ukraine est convaincue que des négociations sont nécessaires entre Belgrade et Pristina pour trouver une solution mutuellement acceptable sur la base des décisions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1244 (1999). Il est crucial de s'assurer que la décision du Conseil de sécurité sur le statut final du Kosovo n'imposera pas de solution, mais que les deux parties concernées y auront expressément consenti.

En tant que représentant de l'Ukraine et Président de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique du groupe GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan, Moldova), je voudrais remercier les pays qui ont appuyé la proposition d'inscrire à l'ordre du jour le point 27 sur les conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement.

C'est un pas important qui permettra d'attirer l'attention sur la nécessité pour la communauté internationale de prendre des mesures plus actives et efficaces afin de progresser dans le règlement des conflits sur le territoire de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et du Moldova. Nous appelons à la mise en œuvre de l'initiative proposée par le Président ukrainien au sujet de la Transnistrie, intitulée « Vers un règlement par la démocratie », du plan de règlement pacifique en Ossétie du Sud, présenté par le Président géorgien, et des résolutions du Conseil de sécurité ainsi que des décisions de l'OSCE sur les conflits dans le Haut-Karabakh et en Abkhazie. Ces conflits sont parmi les principaux obstacles à la transformation démocratique globale de la région, qui est l'un des fondements de la politique régionale ukrainienne.

Après avoir atteint un nouveau degré d'intégration lors du Sommet de Kiev en mai dernier, les États membres du GUAM se sont fixés pour objectifs principaux de renforcer les valeurs démocratiques, l'état de droit ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales, d'approfondir l'intégration européenne, de parvenir au développement durable et d'accroître le bien-être de leurs peuples.

L'Organisation de coopération économique de la mer Noire est un autre exemple prometteur de coopération politique et économique multilatérale. Depuis 14 ans qu'elle existe, cette organisation dynamique a prouvé sa valeur en tant que cadre de la coopération régionale. Étant donné que les questions de sécurité énergétique sont aujourd'hui essentielles pour l'Europe, la région de la mer Noire et de la mer Caspienne revêt une importance particulière pour l'extraction et le transport sûrs et stables des ressources énergétiques. L'Ukraine est prête à participer activement à la promotion de projets énergétiques dans le cadre de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. Nous sommes convaincus que cette dernière peut appuyer efficacement les efforts de la communauté internationale pour combattre le terrorisme, régler les conflits dits gelés dans la région et lutter contre la criminalité transfrontalière. Il est nécessaire de coordonner ses activités avec les programmes correspondants qui sont appuyés par l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne et l'OTAN.

Le Forum de la Communauté pour le choix démocratique, qui s'est tenu à Kiev en décembre 2005, est un autre exemple de coopération visant à renforcer

les valeurs démocratiques européennes en Europe de l'Est. La Communauté pour le choix démocratique est un forum où les États de la zone constituée par la mer Baltique, la mer Noire et la mer Caspienne discutent de leurs attentes en ce qui concerne les normes démocratiques plus élevées qui sont requises pour une intégration européenne à grande échelle. Le GUAM, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et la Communauté pour le choix démocratique représentent des contributions importantes à la création, en Europe de l'Est, d'une zone semblable à l'Union européenne en termes de démocratie, de stabilité et de prospérité.

La démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont des éléments fondamentaux des politiques intérieure et extérieure de l'Ukraine. C'est pourquoi nous sommes fiers d'avoir été élus au Conseil des droits de l'homme. En tant que membre de cet organe, l'Ukraine est prête à travailler avec d'autres États pour opérer un véritable changement grâce à la promotion des droits de l'homme dans le monde entier.

Il incombe à la communauté internationale de protéger ceux qui sont menacés de génocide ou d'autres violations des droits fondamentaux de l'homme. Dans deux ans, nous célébrerons le soixantième anniversaire de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide. Quinze ans avant l'adoption de la Convention, avant même la tragédie de l'Holocauste, le peuple ukrainien était victime de génocide. Délibérément organisé par le régime totalitaire communiste en vue de frapper au cœur le peuple d'Ukraine épris de liberté – ses paysans – l'Holdomor de 1932 et 1933 a tué dans mon pays entre sept et dix millions d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, soit quelque 25% de la population ukrainienne de l'époque. Le régime communiste a essayé de cacher à la communauté mondiale l'étendue et les conséquences tragiques de ce crime barbare, et il y est parvenu pendant longtemps.

Lorsque l'Ukraine a recouvré son indépendance, nombre de nouveaux faits aussi horribles que consternants ont été mis au jour. Les parlements de plusieurs pays ont reconnu l'Holdomor de 1932 et 1933 comme génocide. L'Ukraine appelle l'ONU, en tant que voix collective de la communauté internationale, à participer à la commémoration du soixantième anniversaire de la Convention en reconnaissant dans l'Holdomor un génocide contre le

peuple ukrainien. Cela contribuerait à rendre les génocides et les violations massives des droits de l'homme impossibles à l'avenir.

Dans le même but, un certain nombre d'événements auront lieu demain à Kiev pour commémorer le soixante-cinquième anniversaire de la tragédie de Babyn Yar. Les Nazis y ont procédé à des exécutions de masse qui ont été parmi les premières horreurs de l'Holocauste. Gravée dans la mémoire du peuple ukrainien, cette tragédie a également vu la mort de dizaines de milliers d'individus de différentes nationalités, prisonniers de guerre des Soviétiques. Ces événements constitueront un autre rappel important des leçons de l'histoire et de la nécessité d'empêcher toutes les manifestations d'antisémitisme, de xénophobie et d'intolérance.

Inutile de dire que nous devons nous consacrer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de nouveaux engagements pris lors du Sommet mondial de 2005 en matière de développement global. Les progrès ont été mitigés dans ce domaine et les engagements et promesses ne se sont pas encore traduits par une action qui aurait un effet direct sur la vie des peuples dans le besoin. La réponse aux menaces globales doit être efficace et intervenir à temps. La communauté internationale a mis presque 20 ans après l'apparition du sida à reconnaître que cette maladie pouvait menacer l'existence même de l'humanité. La vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée, convoquée en 2001 par l'Ukraine et d'autres États, a constitué un tournant dans la lutte contre le VIH/sida. Je souhaite confirmer l'attachement de l'Ukraine à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution S-26/2), et dire son espoir de maintenir une coopération étroite dans ce domaine avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de même qu'avec la Banque mondiale et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

Récemment, nous avons été témoins de l'émergence d'une nouvelle maladie susceptible de constituer pour l'humanité un péril équivalent au VIH/sida. La grippe aviaire menace le monde entier et ne connaît pas de frontière. Il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que tous les pays soient protégés de cette menace. Devons-nous répéter les erreurs passées ou devons-nous tirer les enseignements qui s'imposent et ainsi relever les défis en étant préparés? Nous sommes convaincus que

l'Assemblée générale devrait envisager ce problème et y fournir la réponse.

En plus de 60 ans depuis sa création, l'ONU a grandi, tant en nombre, de 51 à 192 États Membres, qu'en qualité. Notre Organisation a acquis une expérience inestimable s'agissant de changer le monde pour que chacun y jouisse d'une plus grande sécurité, d'une plus grande liberté et d'une plus grande dignité. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Je sais qu'il est en notre pouvoir et qu'il va dans notre intérêt de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que le monde soit uni non seulement par un passé commun mais également par un avenir commun.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Bedjaoui, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie.

M. Bedjaoui (Algérie) : Alors que l'Organisation des Nations Unies poursuit l'accomplissement de sa vocation à l'universalité en accueillant en son sein un nouvel État Membre, le Monténégro, avec lequel l'Algérie travaille à une coopération multiforme, les fondements essentiels de notre institution sont mis à rude épreuve, une fois de plus, par les graves développements de la situation au Moyen-Orient, avec des déferlements de violence contre les peuples palestinien et libanais frères. Par leur contexte, leur envergure et l'ampleur de leurs conséquences sur différents plans, ces agressions, qui ne sont pas réductibles à des épiphénomènes passagers, sont le témoignage accusateur des limites imposées à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies face à des situations conflictuelles qui heurtent sa raison d'être même.

Dans les vastes espaces du monde en développement, et singulièrement à travers celui de la civilisation musulmane, une sourde frustration monte et s'élargit devant cette impuissance des Nations Unies à soutenir, au bénéfice des peuples palestinien et libanais, les valeurs humaines les plus élémentaires.

Le Moyen-Orient est incontestablement la région du monde la plus instable, puisqu'il met en évidence, dans toute leur cruauté, des dénis flagrants de justice et connaît des vagues récurrentes de violence, qui se traduisent par une grave détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire qui éloigne toute perspective d'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Alors que le peuple palestinien subit une punition collective indue, le Liban, dont le martyre est

symbolisé par l'acharnement israélien sur la localité de Qana, a été happé par une guerre meurtrière dans laquelle le peuple libanais a tenu en échec l'inférieure capacité de feu et de destruction qui s'était abattue sur lui.

Dans cette même aire géopolitique, l'insécurité et l'instabilité en Iraq persistent, leur rançon quotidienne en lots considérables de pertes humaines se dissolvent dans un effet pernicieux d'accoutumance et de banalisation. La mise en place d'un Gouvernement d'union nationale et l'option déclarée de celui-ci pour une réconciliation nationale inclusive constituent des premiers pas dans la bonne direction, je crois. L'Algérie, qui se félicite de l'accueil positif réservé à ces développements par les principales forces politiques iraqiennes, estime que la meilleure façon d'assurer le succès du processus politique en cours, dont l'objectif est de permettre à l'Iraq de recouvrer pleinement sa souveraineté dans le cadre de son unité nationale et de son intégrité territoriale, réside dans l'intensification des efforts tendant à éviter un surcroît de déchirements fratricides dans le pays autour de lignes de fracture confessionnelle ou ethnique.

Il y a un an, lors du Sommet mondial, nous avons, ensemble, tracé la voie à suivre en vue de mettre en œuvre une réforme globale de l'Organisation des Nations Unies. En s'associant au consensus qui a permis l'adoption d'une série de mesures concrètes de réforme, les pays non alignés avaient pour souci de contribuer à transformer notre Organisation en un instrument capable de faire face aux nouveaux défis et menaces auxquels la communauté internationale est confrontée.

Il y a eu, tout d'abord, la création de la Commission de consolidation de la paix, mécanisme institutionnel inédit qui a longtemps fait défaut à notre Organisation. Il y a eu, aussi, la mise en place d'un Conseil des droits de l'homme qui constitue également une avancée pour la communauté internationale dans sa quête d'un respect universel de tous les droits de l'homme. Il reste cependant beaucoup de chemin à parcourir pour parvenir aux objectifs fixés au processus de réforme.

Aussi, est-il important de redoubler d'efforts en vue d'arriver, au cours de la présente session, à un accord général sur les questions en suspens et, notamment, celle de la réforme du Conseil de sécurité. À travers une réforme globale, le Conseil de sécurité devrait devenir plus représentatif dans sa composition,

plus démocratique et plus transparent dans son fonctionnement, plus en harmonie avec les positions de l'Assemblée générale, afin de donner plus de légitimité à ses décisions et d'accroître son efficacité.

Les peuples des Nations Unies ont voulu espérer que la célébration du soixantième anniversaire de notre Organisation générerait un ressourcement salutaire dans les buts et principes inscrits dans la Charte, ainsi qu'une refondation du projet dont elle est porteuse. Mais le monde d'aujourd'hui est plein d'incertitudes, et de trop nombreuses hypothèques pèsent encore sur lui. Il est plus que jamais confronté à des menaces multiples, aussi périlleuses les unes que les autres, qui doivent être appréhendées de manière cohérente afin de mieux cerner leurs causes profondes et permettre ainsi à la communauté internationale de mener une action déterminée en vue de leur élimination durable.

Il en est ainsi du terrorisme qui continue de frapper différentes communautés humaines avec l'horreur et la cruauté qu'on lui connaît, sans distinction de race, de sexe ou de religion. La lutte contre ce fléau, dont nul pays n'est à l'abri, requiert une coopération solidaire, au double plan international et régional, déployée dans la clarté des approches et la complémentarité des démarches.

L'Algérie, qui a longtemps souffert de la violence terroriste dans l'indifférence des uns et la complaisance des autres, ne peut que se féliciter de la prise de conscience de la communauté internationale de la gravité de la menace que fait peser le terrorisme sur la paix et la sécurité internationales. Elle souligne l'urgence de la conclusion d'une convention globale contre le terrorisme international comprenant une définition sans équivoque de ce fléau, qui distinguerait la lutte légitime des peuples contre l'occupation étrangère des actes perpétrés par des individus ou des groupes terroristes, et qui prendrait soin d'éviter l'amalgame trop facile qui est fait entre ce fléau et une religion, une civilisation ou une sphère géographique donnée.

Je tiens à réitérer notre légitime préoccupation devant l'impasse du processus multilatéral de désarmement et les dissensions que l'objectif de non-prolifération des armes de destruction massive occasionne ici ou là. L'objectif n'a pas varié. Le désarmement doit être général et complet sous un contrôle international efficace. La politique de non-prolifération nucléaire doit être poursuivie dans ses dimensions à la fois horizontale et verticale, et les pays

qui ont volontairement renoncé à l'option nucléaire militaire sont en droit d'obtenir des garanties de sécurité et un accès libre et sans discrimination à la technologie nucléaire à usage pacifique.

Au Sahara occidental, dernier territoire qui reste à décoloniser en Afrique, le peuple sahraoui est toujours privé de son droit, inaliénable pourtant, à l'autodétermination, consacré par la Charte et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Comme en 1991 avec l'adoption du Plan de règlement, la communauté internationale avait nourri, en 2003, au lendemain de l'approbation à l'unanimité par le Conseil de sécurité du Plan de paix proposé par M. James Baker, ancien Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, l'espoir d'un règlement juste et durable de ce conflit. Or, force est de constater, aujourd'hui, qu'aucune évolution positive n'a été enregistrée, en raison du rejet de ce Plan de paix par l'une des deux parties au conflit et de sa volonté de préjuger, à son avantage, du statut définitif du territoire, lequel ne pourrait résulter que d'un référendum d'autodétermination.

L'Algérie, qui n'a aucune revendication sur ce territoire et n'est pas partie prenante à ce conflit, dont les deux protagonistes sont désignés par la communauté internationale comme étant le Royaume du Maroc et le Front Polisario, a pris acte de l'adoption, à l'unanimité, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1675 (2006) dans laquelle est réaffirmé le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Fortement attachée au respect de la « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » contenue dans la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 de l'Assemblée générale, l'Algérie ne cessera pas de soutenir les efforts tendant à permettre au peuple sahraoui d'exercer souverainement son droit à l'autodétermination dans des conditions incontestables de liberté et de régularité.

Sur un autre registre, le septième Sommet de l'Union africaine à Banjul a dressé un bilan mitigé de l'évolution des différentes crises et d'autres situations conflictuelles que connaît le continent, notamment en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Soudan ou en Somalie. Des efforts persévérants sont déployés afin de mettre en mouvement des interactions entre l'Union africaine et les Nations Unies, au service d'une prise en charge effective de ces situations souvent complexes et difficiles.

Plus important encore, une culture de la paix se développe à travers l'Afrique en tant que ressort d'un renouveau et d'un redressement dont les dirigeants des pays africains ont posé les fondations et les jalons à travers le Traité constitutif de l'Union et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Sous cet éclairage, il est de la plus haute importance que l'ajustement pacifique de la crise du Darfour, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan et en conformité avec l'Accord d'Abuja, s'accompagne d'une conjugaison harmonieuse des actions de toutes les bonnes volontés, singulièrement celles de l'Union africaine et de l'ONU.

La question du développement est, à bon droit, l'une des hautes priorités de l'agenda des Nations Unies, à la faveur notamment de l'adoption en septembre 2000 des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'éradication de la pauvreté interpellant la conscience de tous les hommes. Cependant, l'écart qui existe aujourd'hui entre ces objectifs et les progrès réalisés est tel que des efforts décisifs sont indispensables pour que l'Afrique puisse être au rendez-vous à l'horizon 2015. Des efforts de même nature et de même envergure s'imposent de la part des pays développés pour honorer les engagements pris tant lors du Sommet du Millénaire que lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey, et du Sommet mondial de 2005.

Lors de la célébration du soixantième anniversaire de la création de notre Organisation, nous avons ensemble fait le constat que le monde avait profondément changé et qu'il importait d'adapter notre démarche aux nouvelles réalités. Face aux multiples défis et aux menaces structurelles de notre temps, le Sommet mondial de 2005 a posé un diagnostic lucide et prescrit les remèdes nécessaires. Une année plus tard, aujourd'hui, l'état de notre monde ne fait que souligner l'acuité des problèmes et l'urgence de leur solution. Il atteste, surabondamment en vérité, qu'il serait vain d'inscrire dans la durée les incertitudes et les déséquilibres ainsi que la précarité qui se sont insinués dans la trame même de la société internationale, sauf à condamner cette dernière à une instabilité et à une insécurité chroniques.

En vérité, les réalisations imparfaites et les étapes incomplètes auxquelles se limitent les acquis de la communauté internationale, alors que la mondialisation

engendre une formidable contraction du temps et de l'espace, nous mettent en demeure de concevoir l'avenir avec l'ambition de faire ce qui est nécessaire plutôt que la résignation de nous satisfaire de ce qui paraît possible. De ce point de vue, il n'y a pas d'alternative à une refondation démocratique des Nations Unies avec la participation de tous nos pays. Il n'y a pas d'option viable autre qu'une globalisation de la paix et de la prospérité dont tout le genre humain serait bénéficiaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Dimitrij Rupel, Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie.

M. Rupel (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, sous sa direction, nous poursuivrons le processus de réforme tel qu'il est énoncé dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Nos chaleureuses félicitations s'adressent également au Président de la soixantième session de l'Assemblée générale, M. Jan Eliasson, pour sa direction stimulante.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, du brillant discours d'inauguration qu'il a prononcé il y a quelques jours (voir A/61/PV.3) et pour son travail dévoué à l'ONU pendant une décennie. La Slovaquie se félicite du rôle joué par le Secrétaire général en vue de renforcer la compréhension des questions urgentes, telles que la protection des civils et la responsabilité de protéger. L'engagement du Secrétaire général en faveur de l'intégration des droits de l'homme dans les travaux de l'Organisation et l'accent placé sur l'état de droit dans les relations internationales et au niveau national demeureront un legs permanent. Le rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) fait état d'une vision juste de notre responsabilité mondiale commune et nous rappelle les problèmes inévitables qui nous attendent.

Nous vivons dans un monde étroitement interdépendant et transparent. Il est logique et juste que les nations s'appuient et s'aident les unes les autres. Existe-t-il une enceinte mondiale plus appropriée que l'ONU pour faire une telle recommandation? Toutes les nations et tous les peuples doivent se demander comment ils peuvent s'entraider. Il semble que l'assistance et les contributions des pays riches soient plus efficaces. Il semble plus facile pour les nations de

grande taille d'être de grandes nations. Hélas, toutes les nations ne sont pas de grande taille. C'est vrai pour la plupart des nations du monde et c'est, de toute évidence, vrai pour mon pays.

La mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement fait partie des priorités des Objectifs du Millénaire pour le développement à laquelle la Slovénie est pleinement attachée. Les nouveaux instruments financiers extérieurs de l'Union européenne ainsi que le dixième Fonds européen de développement ouvre un chapitre nouveau dans l'histoire des relations de l'Union européenne avec les pays en développement et renforce le rôle de l'Europe en tant que partenaire mondial du développement. C'est là un signe prometteur qui traduit le progrès dans le respect de nos engagements tels qu'ils ont été énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Pour apporter leur contribution de manière sensible, les petits pays doivent consentir un effort spécial. Nous pouvons en fait être efficaces. Les plus petits pays menacent rarement les autres pays, ou mettent rarement leur existence en péril. Ils ont connaissance des petits systèmes et des minorités au sein des grands systèmes. Ils peuvent accomplir des tâches spéciales qui exigent des capacités spéciales et des qualités particulières telles que la souplesse, l'adaptabilité, l'esprit de compassion et la coopération. Ils peuvent servir de médiateurs honnêtes. Un certain nombre de pays petits ou moyens ont enregistré des succès. Ils peuvent s'aider les uns les autres pour accéder à des positions créatives et importantes au sein de la communauté internationale.

À l'ONU, nous devrions continuer d'examiner le concept de la souveraineté. Beaucoup craignent que l'érosion de la souveraineté ne laisse place à l'ingérence dans les affaires intérieures des États. En effet, la possibilité d'abus est réelle. L'histoire nous montre que les contrôles sont nécessaires afin de protéger le droit face à la force. Dans le même temps, la souveraineté des États doit être comprise dans le contexte de la réalité contemporaine. Les frontières nationales ne peuvent plus servir d'excuse permettant à la communauté internationale de fermer les yeux sur le génocide, les crimes contre l'humanité et les autres violations graves des droits de l'homme.

L'année dernière, les dirigeants du monde ont, pour la première fois, officiellement et universellement réaffirmé le principe de la responsabilité de protéger. Le Document final du Sommet mondial de 2005

(résolution 60/1) fournit un cadre détaillé pour cette responsabilité individuelle et collective dans des domaines qui vont de la prévention et la protection à la reconstruction. Nous pensons que ce cadre constitue une percée conceptuelle et nous soulignons la nécessité pour tous les membres de la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, de veiller à mettre en œuvre cette responsabilité dans la pratique.

De nombreuses crises font rage au moment où nous parlons, la communauté internationale tentant d'en régler certaines et accordant moins d'attention à d'autres. Les souffrances de la population civile au Darfour exigent des efforts immédiats. Nous ne devons pas permettre que se reproduise au Darfour ou ailleurs les tragédies qui ont eu lieu au Rwanda ou en Bosnie-Herzégovine.

L'attention que nous accordons au Balkans occidentaux ne doit pas décroître. Nous sommes prêts à venir en aide à nos partenaires de la région dans les efforts qu'ils déploieront pour nouer des relations plus étroites avec l'Union européenne et promouvoir la prospérité de leurs citoyens. Le Kosovo s'approche maintenant d'une étape importante, et peut-être unique, de son processus de paix. Il sera difficile de trouver un terrain d'entente entre les position serbe et kosovare et de parvenir à un arrangement politique. Nous sommes néanmoins convaincus que tous ceux qui sont concernés réuniront suffisamment de courage pour prendre des mesures cruciales et s'engager ainsi sur la voie de la coexistence pacifique et de la coopération entre tous les groupes ethniques de la région. Nous espérons que le processus d'intégration européen fournira le mécanisme approprié pour stabiliser la région.

La désintégration des systèmes rigides tels que ceux de l'Union soviétique et de l'ex-Yougoslavie a créé un certain nombre de nouveaux États et Membres de l'ONU. Le processus a parfois été appelé balkanisation. Mais un examen plus attentif montre que nombre de ces nouveaux pays, contrairement aux prévisions, n'ont pas régressé. Au contraire : beaucoup d'entre eux ont progressé, se sont démocratisés et reconstitués, ou ont exprimé le vœu de s'intégrer de différentes manières, et se sont placés à un niveau nouveau. De nombreuses anciennes républiques de l'Union soviétique et de la Yougoslavie sont ainsi devenues, ou ont l'intention de devenir, membres de nouveaux systèmes multinationaux, notamment l'Union européenne.

De temps en temps, on entend encore des craintes et des hésitations : nous ne devons pas, dit-on, sacrifier nos intérêts nationaux au nom de l'intégration. Les relations complexes au sein de systèmes multinationaux, multiethniques et multiculturels constituent aujourd'hui l'un des problèmes de la communauté internationale. La question est de savoir comment faciliter la coexistence productive des minorités nationales, ethniques, religieuses et autres.

Dans le passé, en Europe et ailleurs, des dynasties ou des nations puissantes, mues par l'ambition de gouverner des nations et des minorités plus faibles, ont imposé l'intégration. L'intégration moderne ne repose plus sur la subordination, mais sur la solidarité et la coopération. Les nations modernes cultivent la complémentarité. Dans l'avenir, l'ONU devrait encourager les nouveaux projets et fournir un cadre efficace dont l'objectif est de gérer la diversité religieuse et le dialogue entre les cultures. Nous pourrions alors tirer profit de l'expérience des pays qui ont connu une transition fructueuse d'un système central et autocratique vers un système décentralisé et démocratique. En particulier, nous nous intéressons à l'assistance durable pendant la période de transition vers la démocratie et la coexistence dans le cadre de systèmes multiethniques et multiculturels.

J'appuie l'idée d'un dialogue interculturel. Néanmoins, nous devons veiller à ce qu'il n'évolue pas en un mécanisme orienté vers une série de normes uniques. L'échec serait certain. Un dialogue entre deux parties, chacune d'entre elle convaincue de détenir la vérité absolue sur sa propre existence, est impossible. Lorsque l'on traite de concepts subjectifs ou intimes tels que la foi, le respect et la dignité individuelle, nous ne pouvons qu'espérer encourager le débat au sein des différents systèmes individuels, et non pas entre eux. Dans le dernier cas, on imposerait une vérité sur le système de valeurs de l'autre.

Un dialogue entre les cultures devrait plutôt permettre une discussion interculturelle sur des questions objectives telles que les systèmes politiques démocratiques, le développement durable, la sécurité et l'énergie. La promotion du dialogue sur les questions relatives à la foi, la culture ou les civilisations est un outil indispensable pour jeter des passerelles entre les différentes cultures.

Y a-t-il un conflit général des civilisations? Ma réponse est « non ». Cependant, nous ne devons pas sous-estimer les conflits locaux et temporaires qui

servent des objectifs éloignés des vraies questions culturelles ou religieuses. Il y a un conflit bienvenu et nécessaire : celui de notre civilisation commune et mondiale, qui est livré contre les groupes radicaux illégitimes recherchant le pouvoir par des actes terroristes et violant les croyances religieuses et les liens ethniques pour faire avancer leur propre programme. Nous devons en être conscients lorsque nous abordons ces questions dans nos propres pays et nous tenir prêts à nous entraider si nous voulons préserver les valeurs universelles de la civilisation.

L'année dernière, la Slovénie a assumé la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; aujourd'hui, nous commencerons l'année à la tête du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et dans un peu plus d'un an, nous assumerons la présidence de l'Union européenne (UE). En tant que membre, et actuel président, du Réseau de la sécurité humaine, groupe de pays ayant diverses attaches régionales, il nous tarde de mieux comprendre le concept de la sécurité humaine, afin d'être mieux préparés à faire face aux problèmes complexes du monde moderne.

L'une des questions à l'ordre du jour de la présidence slovène de l'UE sera certainement la sécurité énergétique. Dans le but de favoriser la prise de conscience des questions régionales en matière d'énergie et de stabilité, la conférence internationale « Perspectives pour la mer Caspienne 2008 », récemment organisée en Slovénie sous les auspices du Forum stratégique de Bled, a fourni une expérience intéressante sur la façon dont ces questions peuvent être abordées à l'échelle régionale par les parties qui partagent les mêmes préoccupations, mais les envisagent sous des angles différents. En fin de compte, tous les partenaires intéressés ont beaucoup à gagner de la stabilité politique, de flux d'énergie fiables et de partenariats plus solides.

La crise du Moyen-Orient appelle une fois de plus l'attention particulière de la communauté internationale. Les tentatives visant à examiner ce problème, dans toute sa complexité et avec la participation de nombreux pays, doivent se poursuivre avec un regain d'énergie. La Slovénie participe à cet effort en s'associant au secours d'urgence au Liban, en fournissant des contingents à la force de maintien de la paix de l'ONU dans ce pays.

La Slovénie se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cependant, nous devons continuer de porter notre attention sur certains aspects de la lutte antimines : la prise en compte de l'universalité de la Convention, le déminage de champs de mines, et l'assistance aux victimes des mines. Par l'intermédiaire du Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage, et l'assistance aux victimes des mines, la Slovénie s'efforce d'atténuer la menace humanitaire que les mines terrestres antipersonnel représentent toujours pour la sûreté, la santé et la vie des populations civiles locales.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance d'avoir eu ainsi l'occasion de souligner, devant cette auguste assemblée, l'importance du rôle des petits pays. Leurs orientations, leurs activités et leurs possibilités peuvent être d'une utilité appréciable au multilatéralisme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Kinga Göncz, Ministre des affaires étrangères de la République de Hongrie.

M^{me} Göncz (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa à l'occasion de son élection, elle est ainsi la troisième femme à présider l'Assemblée générale. Je suis fermement convaincue que la participation des femmes aux processus de prise de décision aux niveaux national et international peut contribuer à améliorer la gestion des problèmes mondiaux actuels. Dans l'accomplissement de ses tâches difficiles lors de cette soixante et unième session, la Présidente pourra compter sur l'appui et la coopération des représentants de la République de Hongrie. Je tiens aussi à saluer son prédécesseur, l'Ambassadeur Jan Eliasson, qui nous a servis avec distinction et dévouement, dans un esprit novateur et avec un bon sens de l'humour. Il a déployé des efforts considérables et a ainsi permis de faire progresser la réforme de l'ONU.

Lors du Sommet mondial de 2005, nos chefs d'État et de gouvernement se sont mis d'accord sur des propositions ayant le potentiel d'adapter l'Organisation mondiale aux réalités de notre monde contemporain. Bien que nous n'ayons, jusqu'à présent, accompli que de modestes réformes, nous ne devons pas oublier que la réforme de l'ONU est davantage un processus qu'un événement ponctuel.

Afin de promouvoir la confiance de l'opinion publique dans l'ONU, nous devons convenir d'une réforme profonde de la gestion, en veillant à renforcer l'obligation de rendre compte, à accroître la transparence et à assurer une meilleure affectation des ressources. Le processus de réforme doit porter sur tous les organes principaux de cette Organisation, notamment l'Assemblée générale, qui, de notre point de vue, doit rester l'organe délibérant principal de l'Organisation.

La Hongrie appuie l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents, afin de mieux refléter les réalités politiques d'aujourd'hui. Cependant, il convient de définir de nouvelles approches pour faciliter l'émergence d'un compromis. L'élargissement du Conseil devrait s'accompagner d'une plus grande efficacité et d'une amélioration des méthodes de travail.

La Hongrie condamne toutes les formes de terrorisme, qui engendrent la peur et la méfiance dans nos vies quotidiennes. Nous sommes fermement convaincus que l'ONU devrait demeurer un acteur principal dans la lutte internationale contre le fléau du terrorisme. C'est pourquoi il va de soi que la Hongrie se félicite de la récente adoption de la nouvelle Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288) et attend avec impatience que l'Assemblée générale élabore une convention générale sur le terrorisme.

La création de la Commission de consolidation de la paix était l'une de nos principales priorités. Nous pensons que la Commission est bien préparée pour faire face aux situations délicates postérieures aux conflits.

Avec l'institution du Conseil des droits de l'homme, la communauté internationale a ouvert un nouveau chapitre dans ses efforts communs visant à protéger les droits de l'homme. Mon gouvernement a d'emblée appuyé sans réserve cet ambitieux projet. Nous espérons sincèrement qu'à la fin de la première année d'existence du Conseil, un mécanisme adéquat sera mis en place pour relever les défis du XXI^e siècle. L'examen périodique universel, qui est l'une des initiatives inscrites à l'ordre du jour du Conseil, devrait, espérons-le, apporter de sensibles améliorations. La participation à part entière et sans réserve des organisations non gouvernementales aux

activités du Conseil revêt une importance vitale pour nous.

La protection des droits des minorités, notamment ceux des minorités nationales, est un élément essentiel de la politique de la Hongrie en matière de droits de l'homme. L'histoire turbulente de notre région a trop souvent révélé le risque d'éclatement de crises qu'engendrent les tensions interethniques. D'hier ou d'aujourd'hui, les conflits d'origine ethnique doivent rappeler à chacun que les sociétés multiethniques ont désespérément besoin d'une approche avisée et prudente des questions liées aux minorités, de mécanismes juridiques bien conçus, de générosité dans les faits et de garanties institutionnelles solidement enracinées, sauvegardant les droits des minorités.

L'interdépendance de la démocratie et des droits de l'homme est clairement démontrée dans les pays et régions où les pratiques démocratiques sont déficientes. Comme feu Sergio Vieira de Mello, ex-Haut-Commissaire aux droits de l'homme, l'a déclaré avec tant d'éloquence : tout imparfait que soit le vaisseau de la démocratie, aucun autre n'a fait preuve d'une meilleure navigabilité pour nous amener en toute sécurité sur les rives de la dignité humaine.

Poussé par l'objectif politique de promouvoir la démocratie, le Gouvernement hongrois a créé, l'année dernière, le Centre international pour la transition démocratique à Budapest. Le Centre a l'intention de fournir une aide et des directives en matière de transition en recueillant des données d'expérience sur des cas antérieurs de transition démocratique et en les mettant à la disposition de ceux qui sont déterminés à suivre cette voie. La Hongrie appuie pleinement la décision du Secrétaire général de créer le Fonds des Nations Unies pour la démocratie. En notre qualité de membre du Conseil consultatif et versant des contributions au Fonds, nous sommes heureux de déclarer que les projets approuvés par le Fonds correspondent bien aux demandes locales, régionales et mondiales.

Il y a 50 ans, les citoyens hongrois se soulevaient contre une dictature impitoyable, réclamant la démocratie, les droits de l'homme et la dignité. Le régime totalitaire a brisé les rêves de la révolution hongroise et s'est cruellement vengé lorsqu'il a repris le pouvoir à la tête de chars étrangers.

L'esprit de 1956 n'allait pourtant pas être anéanti. Il y a cinquante ans, la révolution hongroise a

commencé par une manifestation pacifique en témoignage de sa solidarité avec la nation polonaise. Aujourd'hui, je suis fier de confirmer que la Hongrie se montrera solidaire de toute nation qui recherche la liberté et la démocratie pour son peuple.

C'est pour moi une obligation morale que d'exprimer notre profond respect à l'égard des actions menées par ces politiciens et diplomates dévoués grâce à qui la question hongroise, telle qu'elle était appelée, est restée inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale durant plusieurs années. La Hongrie n'oubliera jamais le dévouement de Povl Bang-Jensen, le fonctionnaire danois des Nations Unies qui a été Secrétaire de la Commission des Nations Unies chargée d'examiner les événements de Hongrie en 1956. Ses efforts et les sacrifices qu'il a consentis pour la révolution hongroise sont gravés à tout jamais dans notre mémoire collective.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Le principal défi auquel la communauté internationale doit faire face dans ce contexte est le non-respect des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Mon gouvernement espère sincèrement que le prochain cycle d'examen du TNP aboutira en définitive à des résultats tangibles, et il demande instamment à toutes les nations de concourir véritablement à cet objectif.

Il est d'une importance primordiale pour la paix et la stabilité sur le continent européen que des solutions durables soient trouvées aux problèmes non réglés dans les Balkans occidentaux. La Hongrie est convaincue que le succès des pourparlers sur le statut du Kosovo dépendra de la capacité des parties à trouver des arrangements mutuellement acceptables, ce qui, en retour, exige un cadre temporel adéquat. Le fonctionnement d'une société multiculturelle au Kosovo est inséparable de la mise en œuvre effective des normes, du respect des droits des minorités et d'une décentralisation authentique, tous ces facteurs étant des conditions préalables essentielles à l'aboutissement des pourparlers sur le statut.

La Hongrie est pleinement engagée en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Il est essentiel de revitaliser le processus de paix sur la base de la feuille de route et d'autres accords acceptés par les parties concernées. Israël a le droit de vivre dans la paix et la sécurité, et les Palestiniens ont droit à un État

palestinien indépendant et viable, qui coexiste pacifiquement avec ses voisins.

La paix et la stabilité au Liban sont d'une importance capitale pour le Moyen-Orient tout entier. La communauté internationale doit, en même temps que les parties concernées, déployer tous les efforts en son pouvoir pour assurer la mise en œuvre rapide et intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

La République de Hongrie est foncièrement attachée à l'édification d'un Afghanistan pacifique et stable. Notre détermination s'est manifestée par la récente décision du Gouvernement hongrois d'assumer la direction de l'Équipe de reconstruction de province de Baghlan. Même si des efforts majeurs ont été entrepris par la communauté internationale pour aider au processus de reconstruction en Afghanistan, la responsabilité principale pour la stabilisation et le développement du pays incombe au peuple afghan lui-même.

La Hongrie reste gravement préoccupée par la prolongation de la situation dramatique touchant la sécurité en Iraq. Nous nous félicitons de la volonté manifestée par le Gouvernement iraquien d'engager le dialogue avec toutes les communautés pour parvenir à la réconciliation et renforcer la cohésion nationale. Je voudrais réaffirmer l'engagement continu de la Hongrie envers le peuple iraquien pour l'aider dans sa tâche d'édification d'un pays libre et prospère.

La détérioration de la situation au Darfour est une autre question gravement préoccupante. Le Gouvernement soudanais devrait accepter le déploiement rapide d'une force de maintien de la paix des Nations Unies ayant pour mission d'endiguer la catastrophe humanitaire en cours. À cet égard, la Hongrie espère également que la présente session de l'Assemblée générale produira des avancées dans l'élaboration de la notion importante de responsabilité de protéger.

Il y a six ans, les gouvernements du monde se sont solennellement engagés à tenter d'éliminer la pauvreté dans le monde, en signant la Déclaration du Millénaire (résolution 65/2). Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans les pays en développement, au sein de la communauté des donateurs, et aussi ici même à l'ONU. Nous devons veiller à ce que le développement, aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres, soit durable. En

tant que nouveau membre de l'UE, la Hongrie augmente progressivement son aide publique au développement, et reconnaît les besoins particuliers des régions les plus pauvres du monde en matière de développement.

Pour terminer, je voudrais remercier et féliciter le Secrétaire général sortant de ses efforts inlassables au cours des 10 dernières années, souvent dans des circonstances difficiles et rudes, visant à promouvoir les principes de la Charte. Son dévouement, ses talents diplomatiques et sa clairvoyance lui ont valu un profond respect dans le monde entier.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michael Frendo, Ministre des affaires étrangères de la République de Malte.

M. Frendo (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Je ne doute pas que ses efforts assureront le succès de la présente session. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Président sortant, S. E. M. Jan Eliasson, avec qui l'Assemblée a collaboré au cours des 12 derniers à la mise en œuvre réussie de nombre des principaux chantiers de réforme convenus lors du Sommet de l'année dernière.

Le thème choisi par la Présidente pour la session de cette année – « mise en place d'un partenariat mondial pour le développement » – est au cœur des défis que l'humanité doit relever aujourd'hui. Il traduit aussi l'accent mis par le Sommet sur le caractère imbriqué, et le renforcement mutuel, des problématiques de développement, de paix et de sécurité et de droits de l'homme. Le développement durable en matière économique, sociale et environnementale représente un élément clef du cadre général des activités des Nations Unies. Nous apportons notre appui à cette approche et, convaincus des répercussions positives de politiques de développement qui bénéficient à l'humanité tout entière, nous appelons instamment l'Assemblée générale à accorder une attention accrue aux questions relatives au développement.

L'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (ODM) sont les priorités fixées pour la décennie en cours. À cet égard, le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2006) indique que certaines

régions du monde ont progressé beaucoup moins que d'autres. L'extrême pauvreté reste une réalité quotidienne pour plus d'un milliard de personnes qui subsistent avec moins d'un dollar par jour. Alors que l'Asie est aux avant-postes de la réduction des taux de pauvreté, le nombre de pauvres en Afrique augmente. En termes de revenus par habitant, 18 des 20 pays les plus pauvres du monde sont en Afrique. L'Afrique subsaharienne a le taux de pauvreté le plus élevé du monde, et la situation d'insécurité alimentaire chronique ne s'y est pas améliorée au cours de la dernière décennie. Les quatre cinquièmes des conflits armés se produisent en Afrique et en Asie. Il est clair qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité ni de sécurité sans développement.

Les réalités de la pauvreté, des conflits et de l'insécurité sont à la base du phénomène de migration de masse d'Afrique en Europe le long des principaux axes : vers les Iles Canaries et l'Espagne continentale en Méditerranée de l'ouest et vers Malte et l'Italie en Méditerranée centrale.

Cette absence de développement, de sécurité et de bonne gouvernance a une incidence directe sur un pays comme le mien, qui, avec 1,200 habitants au kilomètre carré, est déjà l'un des plus densément peuplés du monde. De plus, c'est un petit État insulaire avec une population de seulement 400 000 personnes.

Le fardeau du sous-développement et de l'absence de sécurité en Afrique, notamment en Afrique subsaharienne, repose donc de façon disproportionnée sur mon pays, qui connaît de graves difficultés à cause des milliers d'immigrants illégaux qui parviennent sur nos rives. D'après les chiffres communiqués pour 2005 par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Malte occupe le deuxième rang par le nombre des demandeurs d'asile, alors qu'une baisse générale de 15,6 % a été enregistrée dans le reste de l'Union européenne.

Nous prions instamment l'ONU et ses organismes d'aborder dans sa globalité, avec énergie et de toute urgence le problème de l'immigration illégale massive. Pour ce faire, tous les pays du monde doivent combattre les organisations criminelles qui exploitent le désespoir des êtres humains. La primauté du droit doit être respectée. Les obligations internationales contractées par les pays en vertu du droit public international doivent être honorées. En méconnaissant ou en mésestimant le phénomène de l'immigration illégale, on compromet les droits durement acquis par

les vrais réfugiés et les personnes qui nécessitent, en vertu du droit international, une protection pour des motifs humanitaires.

Voilà pourquoi je demande à l'Assemblée générale et à l'ONU tout entière, en particulier au HCR, d'aider au maximum les pays qui, comme Malte, ont du mal à combattre l'immigration illégale et à résoudre les problèmes inhérents à leur statut de pays de destination, en raison de leur forte densité de population et de leur faible superficie.

Malte a besoin d'aide, et notamment du concours du HCR, pour installer les réfugiés et les personnes bénéficiant de l'asile pour des motifs humanitaires. Malte nécessite également un concours financier pour prendre en charge les besoins de base des immigrants illégaux débarqués sur son sol. Elle a besoin que la communauté internationale l'assiste dans la lutte contre les organisations criminelles qui profitent financièrement de l'immigration illégale tout en mettant en danger la vie des immigrants.

Aucun pays n'est en mesure, à lui tout seul, de venir à bout d'un phénomène d'une telle ampleur. L'immigration illégale appelle une stratégie internationale globale, qui consiste à combattre les organisations criminelles – en particulier dans les pays d'origine et de transit – et à renforcer le contrôle des frontières; à promouvoir la bonne gouvernance, le développement économique et la primauté du droit; à réinstaller les réfugiés et les personnes bénéficiant d'un droit d'asile pour des motifs humanitaires; à renvoyer les immigrés illégaux dans leur pays d'origine ou de transit et à les réinsérer dans la société. Dans le cadre d'une telle approche globale, nous devons tenir compte des spécificités propres aux nombreux pays vulnérables qui se situent le long des axes de la migration, entre l'Afrique et l'Europe, et qui, à l'instar des pays de destination, supportent un fardeau bien trop lourd pour leurs épaules.

Cette question a été étudiée en détail lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui s'est déroulé la semaine dernière. Malte, qui a pris une part active au Dialogue, se réjouit à la perspective de voir les pays d'origine, de transit et de destination prendre des engagements énergiques. Surtout, nous attendons avec impatience la conférence de haut niveau sur les migrations que l'Union européenne et l'Union africaine tiendront avant la fin de l'année à Tripoli, en Libye. De tels engagements, qui exigent le soutien actif des

organisations internationales présentes sur le terrain, s'inscriront dans le prolongement des discussions à trois qui ont démarré à la Conférence de Rabat en juillet dernier. Ils pourraient également être une suite utile au récent Dialogue des Nations Unies.

Nos efforts en faveur du développement doivent viser un développement durable, respectueux de l'environnement et des droits des générations à venir, de nos enfants, de nos jeunes et de ceux à naître. Le développement ne signifie pas l'exploitation des généreuses ressources de la Terre selon une conception anarchique. Il faut un développement durable qui permette à nos forêts de se régénérer, qui laisse notre air pur et qui ne pollue pas nos mers.

La réflexion sur le changement climatique et le réchauffement planétaire ne doit pas se limiter à un exercice intellectuel. Une action politique efficace s'impose si l'on veut résoudre les problèmes liés au réchauffement planétaire et limiter les conséquences de notre négligence à l'égard de l'environnement. Comme une série de tragédies l'ont déjà démontré, ce sont surtout les pauvres, aussi bien dans les pays en développement que dans les économies développées, qui subissent les retombées de ce manque de respect pour la planète et l'équilibre écologique. C'est pourquoi l'humanité tout entière doit agir de concert. L'ONU offre le cadre approprié pour s'attaquer à ces problèmes, qui n'épargnent aucun pays. Du fait de la fragilité de notre planète et de ses écosystèmes, nous avons une responsabilité collective encore plus grande d'agir ensemble et vite.

Un partenariat mondial en faveur du développement doit se forger dans la paix et la stabilité. Or, dans le monde actuel, la paix et la sécurité internationales se trouvent constamment compromises par des actes de violence et de destruction. À cet égard, une attention particulière doit être accordée à l'impasse dans laquelle s'est enfermée la Conférence du désarmement. Cette impasse va jusqu'à mettre en péril les mécanismes multilatéraux initialement créés pour promouvoir la paix, la sécurité et la coopération. Les États membres de la Conférence ont une grande responsabilité à l'égard de tous les Membres de l'ONU : ils doivent aider l'humanité à relever les paris de la non-prolifération, du désarmement et du contrôle des armements. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son allocution à la Conférence du désarmement, en juin dernier : « Si elle en a la volonté politique, la Conférence du désarmement peut recouvrer son autorité d'antan et obtenir des résultats

concrets susceptibles d'infléchir le cours de l'histoire » (CD/PV.1028, p. 5). C'est un défi que nous devons tous relever.

L'autre tâche dont nous devons tous nous acquitter consiste à poursuivre tous les efforts engagés pour résoudre les conflits, même ceux qui semblent s'éterniser en dépit des nombreuses initiatives de paix déjà entreprises par la communauté internationale.

Le conflit qui vient d'avoir lieu au Liban rappelle de façon tragique qu'une population peut facilement replonger dans une situation de crise. Aujourd'hui, une éclaircie laisse entrevoir une nouvelle lueur d'espoir. Nous souhaitons au pays de se rétablir. Nous pensons qu'il pourrait être, pour le Moyen-Orient, un laboratoire de pluralisme démocratique et culturel au sein d'une société vivant dans la paix.

Au Moyen-Orient toujours, une solution au conflit israélo-palestinien reste difficile à trouver. Le fatalisme n'est pas une option. La communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres mécanismes, comme le Quatuor, doit persévérer dans ses efforts concertés et dans sa détermination pour parvenir à une solution globale, juste et durable à ce conflit qui n'a que trop duré et dont les répercussions se font ressentir sur toutes les autres questions touchant le Moyen-Orient et, en fait, le reste du monde. Nous nous félicitons du débat approfondi et ouvert qu'a tenu le Conseil de sécurité la semaine dernière à propos de cette question (cf. S/PV. 5530)

La Présidente assume de nouveau la présidence.

Malte respecte et défend l'aspiration du peuple palestinien à devenir une nation et à vivre dans la dignité. Pareillement, Malte respecte et défend l'aspiration du peuple israélien à vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres. Ces deux aspirations sont compatibles et peuvent se concrétiser dans la paix et la justice. Une solution n'est possible que si les règles et les normes du droit international, y compris du droit humanitaire, sont respectées à la lettre.

Sur le terrain, la détérioration constante de la situation humanitaire du peuple palestinien est un poids intolérable pour la conscience internationale. Nous devons reconnaître et saluer l'excellent travail qu'accomplissent avec dévouement la Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M^{me} Karen AbuZayd, et l'ensemble du personnel de l'Office pour venir en aide

aux réfugiés dans pas moins de 58 camps répartis entre Gaza, la Cisjordanie, le Liban, la Syrie et la Jordanie, où vit un tiers des réfugiés palestiniens.

La communauté internationale doit continuer de perfectionner les outils dont elle dispose pour intervenir en cas de catastrophe naturelle, partout dans le monde, par solidarité avec les nations et les êtres humains. À cet égard, la décision prise cette année, dans le prolongement du Sommet, de revitaliser et de moderniser le Fonds central autorenouvelable d'urgence – désormais Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires – constitue un grand pas en avant. En l'occurrence, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dirigé avec brio par le Secrétaire général adjoint Jan Egeland, continue de jouer un rôle crucial s'agissant d'améliorer la réponse humanitaire aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence complexes.

L'expérience tragique du tremblement de terre et du tsunami de décembre 2004 a mobilisé les efforts de mise au point d'un système international d'alerte rapide pour tous les océans. Cependant, cette expérience et ses conséquences ont montré qu'il restait encore beaucoup à faire pour répondre rapidement, efficacement et avec succès aux catastrophes naturelles et aux autres urgences humanitaires.

Dans ce contexte, je note avec grand intérêt le travail méritoire réalisé jusqu'à présent par le Groupe intergouvernemental de coordination pour le Système d'alerte rapide aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'Atlantique Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes de la Commission océanographique intergouvernementale. Située au centre de la Méditerranée et pleinement consciente des ravages qu'un tsunami pourrait causer dans le bassin, Malte appelle à l'accélération de la mise en œuvre du système d'alerte rapide aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans la Méditerranée. Cet objectif doit être réalisé dès que possible. Nous sommes prêts, avec d'autres États de la région, à jouer un rôle actif pour créer un système d'alerte rapide aux tsunamis qui fonctionne pleinement.

Pour de tels phénomènes, non seulement la couverture régionale mais également la couverture mondiale sont essentielles pour assurer le succès du système. L'Assemblée devrait examiner ce qu'il est nécessaire de faire pour la mise en œuvre du système dans les plus brefs délais. En particulier, des tsunamis d'une plus petite ampleur qui se sont produits

récemment mais qui ont également fait des victimes ont montré que bien qu'il soit important que les pays disposent de systèmes d'alerte rapide qui soient liés entre eux, il est tout aussi crucial que l'alerte rapide reçue par un pays soit transmise immédiatement à la population des plages et des zones côtières les plus vulnérables, et que des mécanismes de gestion de la crise qui peuvent accélérer l'évacuation vers des lieux sûrs soient en place. Cela nécessite d'établir des normes internationales de transmission d'alerte qui, si elles sont appliquées efficacement, peuvent sauver des vies.

Malte considère que cela constitue une tâche conjointe pour la communauté internationale dans son ensemble et l'appelle à examiner immédiatement les meilleurs moyens de faire face aux problèmes causés par les tsunamis au moyen d'instruments juridiques et autres appropriés répondant à la nécessité d'établir des normes de transmission des alertes rapides aux populations des régions les plus vulnérables de tous les pays du monde. L'établissement de normes internationales de planification préalable à des phénomènes comme les tsunamis peut fournir aux pays un moyen approprié et moderne de mesurer l'état de leur capacité d'intervention et la possibilité d'une préparation permanente et actualisée.

La communauté internationale a besoin du multilatéralisme. Le processus de réforme institutionnelle est un autre élément nécessaire et important des efforts déployés pour renforcer le multilatéralisme efficace. Au cours des derniers mois, des progrès lents ont été faits dans le suivi des décisions prises lors du Sommet mondial de l'année dernière à cet égard. Nous sommes tous conscients des efforts qu'il faut poursuivre pendant cette session de l'Assemblée générale sur différents aspects de la réforme institutionnelle, y compris l'aspect le plus sensible, à savoir l'augmentation du nombre des membres et la réforme du Conseil de sécurité. Cette question devient de plus en plus urgente; il faudrait sortir de l'impasse en faisant preuve de souplesse et d'ouverture d'esprit dans la recherche d'un terrain d'entente.

Un nouveau Secrétaire général prendra en main les rênes de cette Organisation au début de l'année prochaine. La personne élue aura besoin de tous nos encouragements et de tout notre appui pour remplir les tâches vitales et exigeantes de cette fonction unique. Au Secrétaire général sortant, M. Kofi Annan, nous exprimons notre immense gratitude et admiration pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions au

cours des 10 dernières années, et pour son dévouement absolu à la cause de la paix et à la primauté du droit international.

La cause de la paix et la primauté du droit international sont menacées quotidiennement par l'incompréhension culturelle et religieuse. L'alliance des civilisations, le respect mutuel et la tolérance, l'acceptation de l'autre et de la diversité, la coexistence pacifique, la coopération et le dialogue et l'éducation sont les moyens dont dispose la communauté internationale pour contrecarrer les phénomènes répugnants que sont l'extrémisme et le fanatisme. Nous ne pouvons faire abstraction de cette menace qui pèse sur la paix et la stabilité, une menace que renforcent la pauvreté et les migrations massives. Nous devons encore renforcer le multilatéralisme en tant que moyen de gouvernance mondiale.

Dans ce contexte, nous devons garder présentes à l'esprit les questions générales sans perdre de vue les

détails. L'Organisation des Nations Unies doit rester au centre du débat sur cette question et doit continuer de retenir l'attention des médias mondiaux pour qu'ils diffusent le message et l'esprit de fraternité dans un monde où la taille, petite ou grande, ne compte pas. De même, l'expérience a démontré amplement que les petits pays, tout comme les grands, sont indispensables à la sécurité mondiale, à l'échange culturel et au respect et à la tolérance de la diversité.

En sa qualité d'État méditerranéen, de membre de l'Union européenne, de Président en exercice du Commonwealth et, plus généralement, de membre de la communauté internationale des États, Malte est déterminée à poursuivre sa participation dans toutes ces enceintes et celle-ci même, au service de la paix, de la justice et de la primauté du droit international dans le monde, aujourd'hui et à l'avenir.

La séance est levée à 13 h 25.